

LE DEVOIR

VOL. LXXXVII - N° 297

MONTREAL, LE VENDREDI 20 DÉCEMBRE 1996

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Pourquoi une loi antigangs?

Pour mettre un terme à la guerre des gangs de motards qui fait rage à Québec, le maire Jean-Paul L'Allier réclame une commission d'enquête sur le crime organisé. D'autres insistent pour une loi antigangs. Les deux mesures ne sont pas les plus appropriées pour faire face à la terreur meurtrière.

Quand la CECO (Commission d'enquête sur le crime organisé) a été formée, il y a 25 ans, elle avait d'abord pour but d'approfondir un grave problème d'intérêt public et d'en faire saisir les multiples facettes aux Québécois. En ce sens, elle a été fort utile, quoiqu'on en garde de mauvais souvenirs à plusieurs égards, ainsi que vient de le rappeler le criminologue André Normandeau. L'exaspération du maire et l'écoeurement de ses concitoyens sont fort justifiés. Quand les attentats et les représailles se multiplient d'un bar à l'autre, avec des victimes de plus en plus nombreuses, on hurle pour que les autorités réagissent et prennent les mesures draconiennes qui s'imposent. Mais il y a une différence notable avec les années 70. L'état de la question est fort bien connu et étayé, les protagonistes bien identifiés — à commencer par les Hell's Angels et les Rock Machine, dont il est fait mention à chaque crime —, de même que les commerces lucratifs qu'ils se disputent à coups de cocktails Molotov, de revolvers, de bombes et d'incendies.

Une vaste enquête en arriverait, dans un an, deux ans ou davantage, à des conclusions que les spécialistes, les enquêteurs et les administrateurs judiciaires connaissent déjà. Qu'il faille intensifier la lutte aux gangs et au crime organisé avec les moyens appropriés, tout le monde en convient aisément. Qu'il faille des escouades spécialisées, aux coudées franches, ça tombe aussi sous le sens. De la même façon, que les différents corps policiers coordonnent leurs efforts, de la GRC aux «bleus» (policiers municipaux) en passant par les «verts» (SQ), ça devrait être la règle en tout temps et partout.

Ce ne fut pas toujours le cas. Ça l'est plus, désormais, avec les escouades Faucon et Carcajou, sous le chapeau de l'UMECO (Unité mixte d'enquête sur le crime organisé). Mais pour toutes sortes de raisons, les résultats tardent parfois à venir et ne sont pas aussi spectaculaires qu'on le souhaite. Car qui dit crime organisé dit évidemment loi du silence. Et qui dit *omertà* évoque également régime de terreur pour ceux qui l'enfreignent, y compris les témoins, même extérieurs. La peur paralyse. D'où la difficulté décuplée, dans les attentats, meurtriers et autres, de faire parler les victimes et d'obtenir des témoignages crédibles. La meilleure manière d'y arriver, dit-on, c'est la surveillance et l'infiltration des gangs, accompagnées de la délation. Ces méthodes sont longues et difficiles, hasardeuses et souvent décevantes. Pour y arriver plus vite, pourquoi ne pas recourir à une loi antigangs, ainsi que le suggèrent les policiers et quelques parlementaires, aussi bien à Québec qu'à Ottawa (ou, d'ailleurs, le député bloquiste Réal Ménard a présenté un projet de loi en ce sens)?

A première vue, ce recours semble plus adéquat et immédiat qu'une commission d'enquête. Des lois semblables ont cours ailleurs, notamment aux États-Unis. Mais la situation est différente au Canada, surtout depuis l'instauration des chartes des droits (au Québec depuis 20 ans, au fédéral depuis 15 ans), les libertés personnelles, y compris le droit d'association, sont protégées par la loi.

Pour y toucher, il faut non seulement des motifs extraordinaires mais invoquer la fameuse clause dérogatoire (dite «nonobstant» en jargon). Est-ce nécessaire? C'est loin d'être sûr, ainsi que le reconnaît le maire L'Allier, pourtant si désireux de chasser les gangs criminelles de sa (jadis) paisible capitale. Une loi d'exception ne doit être utilisée qu'en ultime recours, ce qui n'est certes pas le cas. D'autant qu'il y a danger, quand on invoque des mesures d'urgence, de déborder rapidement des fins recherchées et de se livrer à des abus semblables, ou pires, à ceux que l'on veut mater. Par exemple, les mesures de guerre d'Octobre 70 ont laissé de nombreuses cicatrices, encore douloureuses, au Québec.

Par ailleurs, il ne faut pas, dans notre régime de droit, minimiser les difficultés de faire la preuve d'une association de malfaiteurs en vue de la démanteler. À bien y penser, des méthodes plus longues semblent plus durables et efficaces. Traquer les transactions, bancaires et autres, relever le blanchiment d'argent de la drogue, démasquer les prête-noms et les appuis du monde interlope dans les milieux les plus divers, voire huppés, c'est complexe et harassant. Mais ça finit par rapporter davantage qu'une enquête générale ou qu'une loi antigangs, bien difficile à mettre en œuvre.

Le cri d'alarme de M. L'Allier doit être entendu, avec célérité. Si la guerre de tranchées s'est calmée à Montréal par suite des interventions massives des forces policières, il n'y a pas de raison pour qu'on n'en fasse pas autant dans la région de Québec. La population est aux abois, inquiète; elle se demande si le Far West n'est pas en train de s'installer à proximité des plaines d'Abraham. La patience a ses limites. L'escalade doit être matée sans délai. Sans vendetta, dans le respect de la loi.

LE MONDE

Le président serbe recule, page B 5

MONTREAL

Les Mohawks d'Oka ont maintenant leur police, page A 3

TOURISME

Monts et merveilles en ski, page B 6



Salut l'artiste!



ASSOCIATED PRESS

Quelques images de la vie de Marcello Mastroianni. Dans le sens des aiguilles d'une montre, en commençant par la photo du haut à gauche: Dans *Ginger et Fred* (Fellini, 1985); avec Federico Fellini (photo non datée); avec sa fille Chiara, au Festival de Cannes, en mai de cette année; avec Sophia Loren dans *Mariage à l'italienne* (de Sica, 1964); avec sa compagne — et mère de sa fille — Catherine Deneuve, en janvier 1972.



Cent vies et une seule mort

Mastroianni s'est éteint hier à Paris à l'âge de 72 ans

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Depuis hier, la fontaine de Trevi est en deuil, ses statues voilées de noir, comme des drapeaux en berne. Le bassin de cette perle romaine porte en lui le souvenir d'un certain Marcello Mastroianni, beau jeune homme ébloui devant les formes sculpturales et inondées d'une Anita Ekberg en majesté: image classique du cinéma tirée de la mythique *Dolce Vita* de Fellini. Mais c'est une myriade d'images classiques du septième art que laisse derrière lui Marcello Mastroianni à l'heure où l'Italie pleure son plus grand interprète et le symbole de l'âge d'or de son cinéma.

Il est mort hier à Paris des suites d'un cancer du pancréas, à 72 ans et sans âge, puisque multiplié par des rôles phares à travers toutes les époques de sa vie, d'abord jeune premier, puis séducteur sur le retour, ensuite souvent simple monsieur Tout-le-monde. Avec plus de 150 films à sa feuille de route, la plus grande star européenne était une anti-star qui fuyait les entrevues

et les mondanités, le beau ténébreux d'hier, un homme qu'on s'étonnait en personne de voir tout petit, un peu vouté, hirsute, l'air de rien en somme. Mais à l'écran quel talent multiforme, quelle souplesse de jeu! Un monument du septième art, dont Fellini parlait comme de «son double, de l'extension de son bras». *L'alter ego* du *Maestro* sut lui prêter sa voix, son physique; complicité poussée à l'osmose à travers le magistral 8 1/2 où il fut le cinéaste déchiré par les doutes, habité de fantasmes. *Madame Bovary, c'est moi*, affirmait Flaubert. Fellini en disait autant de Mastroianni.

Plus que tout autre acteur, sa mort entraîne avec elle un pan immense de l'histoire du cinéma européen marqué par son intelligence de jeu, une espèce de regard ironique et profond, un brin étonné qu'il portait sur les dévies de la vie. Figure à la fois séduisante et fragile, avec une légèreté intérieure percant tous ses rôles, une certaine *fatum* accroché au coin de l'œil, de la bouche. Cet Italien, figure emblématique de cette cinématographie nationale aujourd'hui si affai-

VOIR PAGE A 12: MASTROIANNI

La future Commission de développement de la métropole

Québec garde le dernier mot

La CDM comptera 40 membres

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Québec force les municipalités de la région métropolitaine à collaborer au sein de la Commission de développement de la métropole mais se réserve le droit de trancher. Par la composition même de cette nouvelle structure qui se substituera au pouvoir local des municipalités dans certains champs d'activité, le gouvernement est le seul participant à conserver l'autorité légitime de décider.

Le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, reconnaît que son projet de loi déposé hier pour créer la Commission de développement de la métropole (CDM) ne donne qu'une obligation morale au gouvernement pour respecter les recommandations qui ressortiront des débats de la nouvelle structure. Cette dernière devrait voir le jour en septembre prochain. «Si c'est un processus décisionnel, c'est qu'on décide ensemble des choses qui vont être contraignantes pour tout le monde. Il fallait avoir une légitimité démocratique pour imposer. Seul le gouvernement a cette autorité», a expliqué hier le ministre Ménard en conférence de presse.

VOIR PAGE A 12: QUÉBEC

POLITIQUE

Bouchard ira s'expliquer aux Québécois

Le premier ministre n'a pas l'intention de déclencher des élections mais plutôt d'entreprendre l'an prochain une tournée des régions pour expliquer à la population l'objectif d'assainissement des finances publiques de son gouvernement.

■ Lire notre reportage, page A 4

Miron à Télé-Québec mais pas à RDI

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Demain à 10h, Télé-Québec diffusera en direct les funérailles nationales du poète Gaston Miron, décédé samedi dernier, mais le Réseau de l'information (RDI) ne le fera pas. RDI avait entrepris mardi des recherches pour étudier la possibilité de tenir une émission spéciale de la même importance, samedi matin, mais le réseau a décidé mercredi après-midi d'y aller plutôt avec une «couverture nouvelles», c'est-à-dire avec des reportages en direct à toutes les demi-heures lors des bulletins de nouvelles.

«On a regardé ce qu'on avait fait depuis l'annonce de sa mort», indique le directeur de la programmation de RDI, Martin Cloutier, «et peut-être que Télé-



VOIR PAGE A 12: MIRON

Tension et médiation à Lima

Le délégué de la Croix-Rouge au Pérou a été désigné médiateur officiel entre le gouvernement et les guérilleros

AGENCE FRANCE-PRESSE

Lima — Alors que quatre autres otages étaient libérés hier soir, au moins un coup de feu et une panne de courant ont accentué la tension à la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima, où près de 400 personnes étaient retenues en otages depuis mardi par un commando d'extrême gauche. Les otages libérés sont trois hommes d'origine japonaise et un Péruvien.

Les preneurs d'otages ont rencontré hier des médiateurs pour transmettre leurs exigences dans un climat de forte pression internationale.

Un coup de feu a été tiré sans faire de blessés près de la résidence de l'ambassadeur du Japon, selon la Croix-Rouge. Des

témoins avaient auparavant fait état de deux coups de feu. Aucune explication n'a été apportée pour le moment.

Auparavant, la nervosité était déjà montée d'un cran aux abords de la résidence, selon la police, en raison d'une coupure de courant d'une durée indéterminée qui serait due à des problèmes techniques. La résidence de l'ambassadeur était isolée du reste de la capitale péruvienne par un cordon de policiers en armes.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé la libération immédiate des otages, dont une trentaine de diplomates étrangers, et condamné «cette attaque intolérable contre la communauté internationale tout entière».

Les contacts se sont multipliés pour tenter de trouver une issue pacifique à la

prise d'otages conduite par une vingtaine de guérilleros fortement armés qui ont pris le contrôle mardi soir de la résidence de l'ambassadeur du Japon où se déroulait une réception pour célébrer l'anniversaire de l'empereur Akihito. Ils ont menacé d'exécuter les otages et posé des explosifs en plusieurs endroits du bâtiment.

Le délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Pérou Michel Minnig, 44 ans, a été désigné médiateur officiel entre le gouvernement et les guérilleros du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA — guévariste), qui réclament la libération de Victor Polay Campos, leur chef incarcéré depuis 1992 et condamné à la prison à vie, et celle de 400 à 500 de militants de l'organisation

également emprisonnés.

Les membres du commando demandent que leurs camarades détenus soient relâchés dans la forêt amazonienne, au nord-est de Lima, où le MRTA est encore très présent. Ils ont précisé qu'ils utiliseraient tous les otages comme boucliers pour rejoindre eux aussi la forêt.

Le CICR, agissant en qualité «d'intermédiaire neutre», a remis au gouvernement péruvien un document de la part du MRTA, selon un porte-parole de l'organisation à Genève.

Le commando avait libéré mercredi soir cinq diplomates pour qu'ils engagent des tractations avec les autorités péruviennes.

Deux de ces diplomates, l'ambassadeur

VOIR PAGE A 12: LIMA

MÉTÉO

Montréal
Nuageux, dégelage en fin de journée.
Max: -6 Min: -12
Détails, page B 5

Québec
Neige. Venteux.
Max: -9 Min: -16

INDEX

Agenda B 9 Idées A 11
Annonces B 8 Le monde B 5
Avis publics A 7 Les sports B 8
Culture A 6 Montréal A 3
Bourse B 11 Mots croisés B 8
Économie A 6 Politique A 4
Éditorial A 10 Télévision B 10



LE DEVOIR MONTREAL

ROGER ROY

Horloger bijoutier

 935, La Gauchetière Ouest
Montréal H3B 2M9
Siège social du CN
tél.: (514) 861-4489


La police autochtone de Kanesatake

Affaire conclue!

Furieux, le maire de la paroisse d'Oka pourrait s'adresser aux tribunaux

L'annonce officielle a eu lieu hier: comme prévu, les Mohawks de Kanesatake auront leur propre service de police, vraisemblablement en août prochain. Québec, Ottawa et les Mohawks sont satisfaits. Le maire de la paroisse d'Oka, lui, est furieux.

 SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Québec, Ottawa et le chef du conseil de bande de Kanesatake, James Gabriel, ont annoncé officiellement hier la conclusion d'une entente visant à créer une police autochtone à Kanesatake.

Six ans après la crise d'Oka, les trois parties se sont finalement entendues pour mettre fin au mandat actuel de la SQ à Kanesatake et permettre aux Mohawks, comme à Kahnawake, de créer leur propre service de Peacekeepers.

Ceux-ci demeureront toutefois liés à la Sûreté du Québec par un protocole de collaboration très précis en vertu duquel la SQ pourra leur prêter assistance au besoin. Les détails de ce protocole restent à être précisés.

Le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, a qualifié hier cet accord «de tournant majeur» pendant qu'à Ottawa le Solliciteur général, Herb Gray, et le jeune chef du conseil de bande de Kanesatake, James Gabriel, parlaient «d'étape importante» dans les rapports entre les deux gouvernements et la communauté mohawk.

Cette police autochtone sera composée de 15 patrouilleurs et de six répartiteurs. Tous seront formés dans un collège agréé d'Aylmer à compter

de la fin du mois de janvier. «C'est là que c'est le moins cher, précise James Gabriel, mais ça pourrait aussi se faire à l'Institut Nicolet, ou encore à Regina ou Vancouver. J'en doute, cependant.»

La formation des Peacekeepers durera six mois et sera, promet-on, «complète». Tous seront assermentés et nommés conformément à la Loi de police du Québec et régis par le Code de déontologie des policiers du Québec. Les 15 patrouilleurs entreront officiellement en fonction en août 1997. D'ici là, douze Peacekeepers provenant des réserves de Kahnawake et d'Akwesasne assureront la surveillance du territoire de Kanesatake. La SQ maintiendra une présence dans le secteur jusqu'à leur arrivée, fin janvier.

En dépit du fait que Kanesatake ne soit pas une réserve indienne et que son assise territoriale soit contestée depuis des années, Québec, Ottawa et le Conseil de bande ont quand même réussi à délimiter avec précision le territoire qui sera

desservi par ce nouveau corps policier. «On patrouillera de la côte Saint-Michel jusqu'au chemin de L'Annonciation et de la montée Saint-Germain jusqu'à la pointe aux Anglais», a précisé James Gabriel.

Les maires de la paroisse et du village d'Oka, Yvan Patry et Jean Ouellette, ont très mal accueilli cette entente, reprochant à Québec et Ottawa d'avoir «donné aux Mohawks une police avant de leur avoir donné un territoire» et de leur avoir parlé du projet «seulement quand tout était fini».

M. Patry soutient que, juridiquement, Kanesatake appartient à la paroisse d'Oka depuis 1917 et qu'il en restera ainsi» aussi longtemps que Québec et Ottawa ne se seront pas entendus pour donner aux Mohawks un territoire précis.

«Je n'ai rien contre la création d'une police autochtone, dit-il, mais il n'est pas question que ça se fasse avant que la question de l'assise territoriale des Mohawks n'ait d'abord été réglée. De la simple logique. Mon procureur [Michel Leroux] va passer au peigne fin cette entente demain matin et s'il y a matière à poursuite judiciaire, je n'hésiterai pas un instant.»

Le chef du Conseil de bande,

James Gabriel, reconnaît bien sûr que l'obtention préalable d'une assise territoriale eût été «préférable» mais qu'il était hors de question «d'attendre encore 350 ans avant de pouvoir disposer d'une police».

«Je comprends les arguments de M. Patry, dit-il, mais je ne partage nullement son point de vue. Tout était une question de temps ici. Cette police autochtone est une nécessité absolue. Pour sécuriser les gens, d'abord, mais surtout pour régler nombre de problèmes sociaux à Kanesatake, notamment la violence domestique. La réalité, c'est que les négociations avec le juge Paul et Eric Maldoff sur les questions territoriales vont bien mais que nous sommes encore loin d'une attente. Voilà donc pourquoi nous avons une police avant d'avoir un territoire.»

Les Peacekeepers de Kanesatake seront sous l'autorité non pas de la SQ, comme l'aurait souhaité le maire Patry, mais d'un comité de sécurité publique dont les membres seront nommés par le Conseil de bande. Un comité de liaison, formé de représentants du fédéral, du gouvernement du Québec et des Mohawks, sera également créé «pour superviser la mise en œuvre et l'administration de l'entente».

Cet accord sera en vigueur jusqu'au 31 mars 1998, le temps de permettre aux trois parties «de négocier les conditions d'une entente permanente». Pour financer cette nouvelle police autochtone, Québec et Ottawa dépenseront au cours des 15 prochains mois, et pratiquement en parts égales, la somme de 1,25 million de dollars.

La cession forcée de l'école Coronation

La CEPGM songe à tenter une poursuite

La ministre Marois favorise la CECM dans le conflit, dit la commission scolaire protestante

 PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Une guerre de territoire se dessine de plus en plus entre la CECM et la CEPGM pour attirer les élèves allophones du quartier Côte-des-Neiges, mais la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, n'a pas l'intention d'intervenir avant le 20 janvier dans le conflit entre les deux commissions scolaires.

La CEPGM a catégoriquement refusé mercredi soir de céder une de ses écoles à la CECM, ce que lui demandait la ministre.

Mais la porte-parole de la ministre Marois, Christiane Miville-Deschênes, indique que «la loi présentée par la ministre demande aux parties de s'entendre d'ici le 20 janvier. Jusqu'à cette date, nous ne présumons de rien».

Il est bien évident que le ministère suivra avec attention l'évolution des discussions, d'autant plus que la CEPGM menace maintenant de porter cette loi devant les tribunaux, au nom de l'autonomie des commissions scolaires.

À l'occasion d'une réunion tenue mercredi soir, le conseil des commissaires de la CEPGM (Commission des écoles protestantes du Grand Montréal) a servi une véritable gifle au ministère en adoptant une résolution qui va à l'encontre du projet de loi présenté le 13 décembre à l'Assemblée nationale.

Pauline Marois voulait ainsi régler le problème du débordement d'élèves dans le quartier Côte-des-Neiges à Montréal. On se rappelle que des centaines d'élèves de deux écoles de la CECM (Commission des écoles catholiques de Montréal) doivent quitter leur quartier chaque matin pour aller étudier dans des écoles situées à plusieurs kilomètres parce qu'il n'y a plus de places dans les écoles Saint-Pascal-Baylon et Simone-Monnet.

Après avoir tenté de rapprocher les deux commissions scolaires, la ministre a fait adopter une loi qui, si la mésentente persiste après le 20 janvier, obligera la CEPGM à céder à la CECM son école Coronation pour loger les élèves de la CECM.

La loi prévoit déjà que les élèves de la CEPGM qui fréquentent actuelle-

ment l'école Coronation seront envoyés à l'Académie Shadd (de la CEPGM) et que les étudiants adultes de cette dernière école seront envoyés à l'école Marymount, qui appartient, celle-ci, à la CECM et qui dessert déjà une clientèle adulte.

Au ministère, on précise qu'il ne s'agit pas d'une expropriation: la CEPGM demeurerait propriétaire de l'école Coronation, mais la loi entend «fixer les conditions d'utilisation de l'école» (en l'offrant à la CECM).

Mais la CEPGM a contre ce scénario mercredi soir en adoptant une résolution qui prévoit d'envoyer à l'école Coronation de nouveaux élèves francophones de la commission scolaire protestante.

La CEPGM entend fermer l'école Coronation à son secteur anglais... pour créer un nouveau secteur français au primaire dans cette école.

Katherine Belrose, porte-parole de la CEPGM, explique que 300 élèves francophones de la CEPGM doivent actuellement voyager hors du quartier par manque de place, et la CEPGM prévoit d'ici l'an 2001 rece-

voir 360 nouveaux élèves francophones.

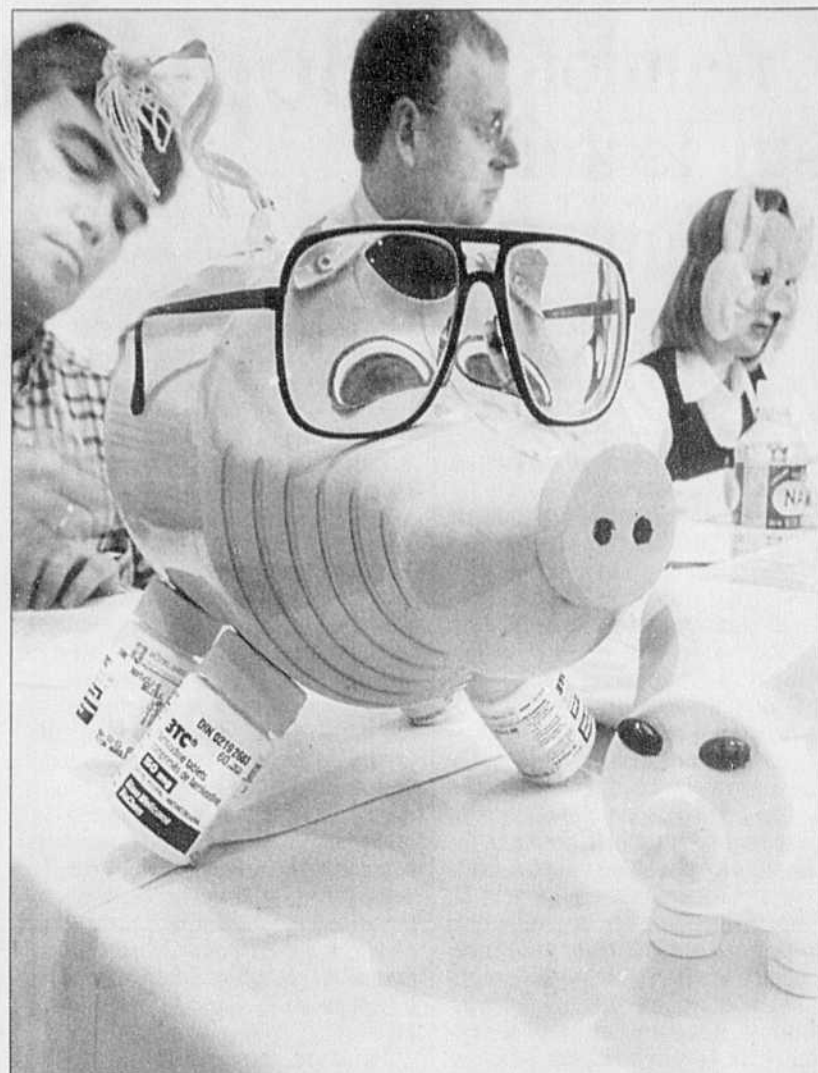
«Nous avons prévu une autre école francophone dans ce secteur, mais pas cette année. Puisque nous sommes obligés de régler la situation tout de suite, nous allons de l'avant», dit-elle.

Quant aux actuels élèves anglophones de l'école Coronation, la CEPGM veut les envoyer à l'Académie Shadd.

La résolution adoptée mercredi prévoit aussi que sera créée à l'Académie Shadd une école d'immersion française, et on y maintiendra les programmes actuels d'éducation des adultes et de formation professionnelle.

Mme Belrose ajoute que les commissaires de la CEPGM n'ont pas vu de «possibilité de négociation» dans le projet de loi Marois, et le président de la CEPGM, Allan Butler, «est déterminé à faire valoir notre point de vue devant les tribunaux».

Selon Mme Belrose, «les commissaires ont également discuté du fait que Mme Marois a un préjugé favorable envers la CECM dans cette histoire, comme le pense M. Butler».

«Tirelire de la survie»


JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'ORGANISME Wake Up, préoccupé par le sida, a mis sur pied un concours original hier. Les activistes invitent la population à fabriquer un «petit rochon» tout rose pour montrer que les nouvelles règles d'accès aux médicaments présentées par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, sont inacceptables. Pour participer au concours, il suffit de créer une «tirelire de la survie» d'ici le 6 janvier et de s'inscrire à Wake Up, C. P. 47 619, comptoir postal plateau Mont-Royal, H2H 2S8, en envoyant une enveloppe pré-affranchie, à votre adresse. Les détails seront communiqués par la suite.

Venez rencontrer

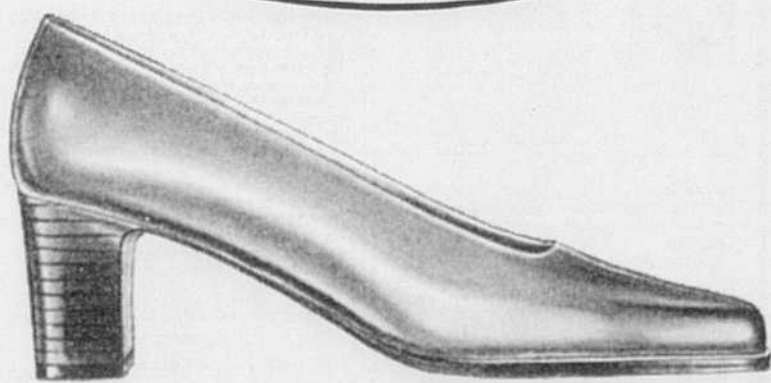
**SERGE
CHAPLEAU**

 le samedi
21 décembre
de 14h à 16h

Champigny

 4380 St-Denis, Mtl
tél.: 844-2587 ☎ Mt-Royal


Prix en vigueur jusqu'au 3 janv. 97

 SPA
Easy Spirit.


TERRA F FIRMA

LE CORDONNIER

Retrouvez la terre ferme

 LES COURS MONT-ROYAL
Métro Peel (514) 845-3007

 CENTRE EATON DE MONTRÉAL
Métro McGill (514) 985-2297

NOUVEAU!

 La
chaussure
avec
4 niveaux
de
coussins

 Couleurs:
noir, brun foncé
Pointures: 5-12

110,00\$

140,00\$


 GUIDE D'ÉVALUATION DE
MÉCANIQUE AUTOMOBILE

 Cahier
336 p., 17,95 \$
Maître
336 p., 27,35 \$

Isaac J. Abitbol

Ce texte d'évaluation s'adresse aux élèves qui fréquentent les écoles de métiers, à ceux des niveaux secondaire et collégial qui suivent le cours de mécanique automobile, également aux mécaniciens qui se préparent à subir les examens de qualification professionnelle et à tous ceux qui désirent auto-évaluer leurs connaissances en mécanique automobile.

 GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet:
www.vigie.qc.ca/LIDEC

BOUTIQUE PRÊT À PORTER

50%

DE REDUCTION

 Sélection de
Vêtements
Italiens de
Haute gamme

 • Manteaux
• Habits
• Vestons sport
• Pantalons
• Chandails
• Imperméables
doublés

Modification sur place



CA VAUT LE DÉTOUR D'ADOPTER

GIANTONIO

MAÎTRE TAILLEUR ITALIEN À VOTRE SERVICE DEPUIS 1999

7396 ST-HUBERT, MTL. • 271-5771

Ouvert le dimanche de 12h à 17h

Les Saturnales

OU LES FÊTES DU MONDE
au Marché Bonsecours

du 24 nov. au 6 janv. Programmation: 872-5371

Première réunion sur le suivi du Sommet

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le gouvernement du Québec a annoncé hier la création du comité du suivi du Sommet sur l'économie et l'emploi, dont la première réunion aura lieu le 30 janvier prochain.

Ce comité, composé des principales têtes d'affiche du Sommet tenu à la fin octobre à Montréal, est doté d'un secrétariat.

Ce mécanisme est complété par un Centre de coordination des projets économiques, dirigé par un sous-ministre adjoint, Jean Pronovost. Ce centre doit veiller à la réalisation des quelque 80 projets de création d'emplois annoncés durant le Sommet.

Le comité du suivi verra à faire respecter les engagements pris au Sommet, à permettre la réalisation des projets, à faciliter la poursuite des discussions et à rendre compte du degré d'atteinte des objectifs du Sommet, notamment celui de rejoindre au Québec le taux de création d'emploi du Canada d'ici trois ans.

On y trouve les responsables de chantiers au Sommet, soit Claude Béland, André Bérard, Jean Coutu, Nancy Neamtan, André Brunet, trois représentants du patronat, trois des syndicats, Jacques Proulx pour le monde rural, deux invités du premier ministre (Henri-Paul Rousseau et Brian Levitt), une représentante des jeunes entrepreneurs (les étudiants avaient quitté le Sommet en claquant la porte) ainsi que huit représentants du gouvernement.

En procédant au bilan de l'année, en conférence de presse hier, le premier ministre Lucien Bouchard a mentionné les suites données au Sommet par le gouvernement: le dépôt de quatre projets de loi (coopératives de solidarité, décrets de convention collective, déjudiciarisation de la CSST, congé parental); la création du fonds de 250 millions sur trois ans pour favoriser la réinsertion au travail; la réduction de taxe sur la masse salariale pour la création d'emplois tout en favorisant le partage du travail.

Bouchard s'expliquera avec les Québécois

Pas d'élections ni de remaniement en vue, mais des ajustements

Le premier ministre Bouchard dit se sentir appuyé par la population dans son objectif d'assainissement des finances publiques. Toutefois, pour se rassurer ou s'en assurer, il compte rencontrer la population au cours de l'année 1997. Mais pas question d'élections!

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Dans le bilan qu'il trace de sa première année en tant que premier ministre, Lucien Bouchard dit avoir compris une chose: l'importance des rapports avec la population. L'an prochain, il promet qu'il passera plus de temps sur la route pour rencontrer les gens et leur expliquer les politiques du gouvernement, davantage, en tout cas, qu'en réunions de toutes sortes derrière des portes closes.

«Je vais expliquer. Je vais m'assurer qu'on explique mieux, les ministres, les députés, on va pouvoir travailler un peu moins sur les dossiers parce qu'on aura fait notre travail. Maintenant, il faut aller l'expliquer, il faut aller parler à la population, il faut l'écouter davantage.»

Pourtant, le premier ministre ne croit pas que ladite population ait perdu confiance en lui ou en son gouvernement. Au contraire, il se dit même

persuadé que des élections seraient, en ce moment, complètement futiles.

«Tout le monde sait qu'on se ferait élire et fortement. Si on avait une perception égoïste, une perception partisane de la situation, on ferait des élections et on irait chercher une victoire électorale. Mais qu'il y ait des fléchissements dans le taux de popularité du gouvernement c'est tout à fait normal. Moi, je me serais attendu à pire que cela. Regardez ce qu'on fait, regardez qui on attaque: tout le monde, on touche à tout le monde.»

M. Bouchard compte donc maintenir le cap sur l'assainissement des finances publiques: «ça ne se fait pas sans heurt, mais ça se fait». En janvier, il réunira son cabinet, non pas dans le but d'effectuer un remaniement, mais il avoue que des ajustements auront lieu sans en préciser l'ampleur. Ce sera probablement dans le sens de transferts de certaines responsabilités entre ministres.

De cette première année à la tête du gouvernement, il retient le succès



PRESSE CANADIENNE

Lucien Bouchard

du récent Sommet sur l'économie et l'emploi avec ses 80 projets et ses 2,6 milliards d'investissements, en majorité du secteur privé. Quatre projets

de lois ont été adoptés dans le sillage de cette rencontre. Hier, le gouvernement a d'ailleurs annoncé la composition du comité de suivi du Sommet qui se réunira une première fois le 30 janvier. Le premier ministre a également annoncé hier la création du centre de coordination des projets économiques, un comptoir unique pour les investisseurs étrangers qui sera basé au Conseil exécutif.

A ses yeux, en fait, la situation économique laisse voir quelques espoirs à l'horizon: hausse de 2,3 % des livraisons manufacturières au troisième trimestre, hausse des exportations de 4,2 %, diminution des taux d'intérêt sans précédent et 11 000 emplois de plus en moyenne que l'an dernier. M. Bouchard compare l'économie québécoise à un paquebot bien connu qui est sur le point de «virer de bord».

«Il y a la nécessité d'arrêter le Queen Elizabeth, et le Queen Elizabeth, quand on arrête les machines, il faut encore 10 km sur son élan. Donc, il faut virer ça de bord.»

A cet égard, il esquive toute critique qui comparerait son approche à une philosophie néo-libérale. Le gouvernement du Parti québécois demeure profondément social-démocrate, selon lui. Pour en faire foi, il cite l'adoption de la loi sur l'équité salaria-

le, un des hauts faits de la session parlementaire. Mais encore, M. Bouchard pense également au modèle de fixation des pensions alimentaires, au régime d'assurance-médicaments et à la réforme de l'aide juridique qui devrait finalement ouvrir ses portes à 600 000 Québécois dès janvier.

En outre, le gouvernement déposera sa politique familiale également le mois prochain. Cette politique en trois volets — allocation unifiée pour enfant, congé parental et services à la petite enfance — avait été annoncée au Sommet d'octobre. En outre, les réformes de la sécurité du revenu et de l'éducation feront l'objet de projets de loi importants en 1997. Le premier ministre croit donc que les choses vont, dans l'ensemble, dans le bon sens depuis un an. Les accords passagers ne sauraient détourner l'objectif de son gouvernement qui demeure, selon lui, de relancer l'emploi en protégeant le filet social.

«Je suis convaincu que la population sait que nous sommes dans la bonne direction, qu'elle souhaite que nous arrivions à l'objectif, puis qu'elle voudrait que ça se fasse de la façon la plus harmonieuse possible et la moins douloureuse, ça je le comprends. Mais, il faut être près d'elle et il faut comprendre ses préoccupations, ses inquiétudes.»

«Il ne faut pas noyauter le Bloc», prévient Bouchard

Landry est satisfait de la décision de Parizeau

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le premier ministre Lucien Bouchard ne croit pas, comme le souhaitait hier dans *Le Devoir* Jacques Parizeau, que les militants souverainistes devraient investir le Bloc québécois lors de sa prochaine campagne à la chefferie. Comme fondateur du parti fédéral, Lucien Bouchard voit plutôt les relations entre le PQ et le Bloc comme celles qui unissent deux alliés, deux frères s'appuyant mutuellement.

«Investir, ça veut dire assiéger. Il ne s'agit pas d'assiéger le Bloc. Il ne s'agit

pas de le noyauter. Il s'agit de l'appuyer. Il s'agit d'en faire partie. C'est un parti frère, un parti allié qui va travailler, donc, en étroite alliance avec le Parti québécois.»

Tout en répétant à trois reprises qu'il ne voulait pas engager un débat avec Jacques Parizeau, qu'il considère comme un «allié souverainiste», le premier ministre Bouchard a tout de même laissé voir qu'il favorisait davantage une position de rassembleur que de disjoncteur des forces souverainistes.

«Je crois que nous devons rester ensemble et que nous ne devons pas engager de polémiques publiques les uns avec les autres. Moi, je ne le ferai pas.»

Au sujet de la lettre que l'ancien pre-

mier ministre a fait publier, M. Bouchard a été on ne peut plus laconique: «Il s'agit d'une contribution à la réflexion politique.» Il a par ailleurs tenu à répéter que la présence de M. Parizeau dans la campagne au leadership du Bloc ne l'aurait aucunement gêné.

En ce qui a trait au rôle du Bloc québécois à Ottawa et à la présence entre les options de souveraineté et de partenariat, Lucien Bouchard définit l'un comme l'objectif premier, l'autre comme une modalité, une main tendue au reste du Canada. Le Bloc québécois, selon lui, mène campagne dans les deux sens. Quant à lui, il prétend parler «tout le temps» de souveraineté, mais, explique-t-il, est

difficile actuellement de parler, dans la même phrase, de souveraineté et de compressions de 2,5 milliards de dollars. Il établit une équation québécoise entre une économie en santé et l'accession à la souveraineté.

«Le Québec ne sera pas à genoux devant le fédéral quand il négociera le partenariat parce que le déficit va être zéro et il sera zéro à Ottawa d'ailleurs. Zéro plus zéro égale zéro. À ce compte-là, il n'y aura même pas de déficit au lendemain de la souveraineté.»

Au sujet de la baisse de popularité de la cause souverainiste à Québec et à Ottawa, soulignée par Jacques Parizeau, le premier ministre continue de penser qu'il s'agit d'une période d'attente normale entre deux référendums. «Il n'y a pas de combat imminent», dit-il, et les souverainistes ont accepté la responsabilité, pour l'instant, de sortir l'Etat du pétrin.

Le grand argentier du Québec, le ministre des Finances Bernard Landry, pense lui aussi que l'assainissement des finances publiques demeure la priorité de tous au Québec. Par contre, il dit qu'il répondra pour sa part à l'appel de M. Parizeau en prenant part active aux activités du Bloc québécois, un geste important pour soutenir la souveraineté. Sur la question du partenariat, il dit «oui» à la souveraineté d'abord et affirme «souhaiter profondément» le partenariat, «la réalité moderne des pays indépendants qui partagent de grands espaces économiques».

Mais en ce qui a trait à la décision de M. Parizeau de ne pas se présenter au leadership du Bloc, Bernard Landry s'est réjoui du fait que son ancien chef ait répondu à sa suggestion de demeurer un «vétérane de la politique» plutôt que de reprendre du service...

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

L'Université de Moncton est un établissement de langue française dont les trois campus sont situés à Edmundston, Moncton et Shippagan, au Nouveau-Brunswick. Elle accueille quelques 6400 étudiantes et étudiants à temps complet et à temps partiel et emploie 1000 employés et employées. Son budget de fonctionnement annuel se situe aux environs de 65 millions de dollars.

L'Université sollicite des candidatures au poste suivant pour le campus de Moncton :

Directrice ou directeur aux ressources humaines et aux affaires professorales

Fonctions: En collaboration étroite avec le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, la ou le titulaire est responsable du développement, de la coordination et de l'administration des ressources humaines. La personne choisie voit au maintien de relations de travail harmonieuses au sein de l'Université et à l'administration des politiques, des normes et des procédures de gestion des ressources humaines. À ce titre, elle dirige une équipe composée, entre autres, des directeurs des Relations du travail et du Service du personnel.

La personne choisie est ultimement responsable de l'évaluation des dossiers des candidates et candidats aux postes de bibliothécaires, professeurs et professeurs, de la préparation de leur lettre d'engagement ainsi que de l'interprétation et de l'application des conventions collectives. Elle travaille en étroite collaboration avec les cadres responsables des diverses unités académiques et administratives.

Formation: La personne choisie possède un grade universitaire de deuxième ou de troisième cycle et une expérience éprouvée en gestion des ressources humaines ou dans un domaine connexe. Une expérience en enseignement ou en administration universitaire est un atout. Elle est habile à entretenir de bonnes relations interpersonnelles et à assurer des liens de collaboration avec la direction des divers services de l'Université. Elle maîtrise la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit.

Traitement: Le traitement est établi selon la formation et l'expérience.

Entrée en fonction: Début mars 1997.

Les personnes intéressées à postuler sont priées de faire parvenir, au plus tard le **17 janvier 1997**, un curriculum vitae détaillé, un dossier professionnel complet, et le nom et l'adresse de trois répondants à Monsieur Fernand Landry, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, Université de Moncton, Moncton (Nouveau-Brunswick), Canada E1A 3E9.

UNIVERSITÉ
DE MONCTON

Ce concours s'adresse également aux femmes et aux hommes. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyennes et citoyens canadiens ainsi qu'aux résidentes et résidents ayant obtenu le droit d'établissement au Canada.

SPÉCIALISTE EN TRADUCTION/COMMUNICATIONS

Ce poste à temps plein, au sein d'une association nationale oeuvrant dans le domaine de la médecine et située à Ottawa, est disponible immédiatement. La personne choisie sera responsable de la traduction de documents médicaux et promotionnels, surtout de l'anglais au français, et devra donc posséder d'excellentes habiletés grammaticales dans les deux langues. En tant que responsable des services de rédaction pour un communiqué mensuel, la personne choisie possèdera des habiletés supérieures en écriture et en révision de texte. Le poste inclut aussi une implication dans les relations médiatiques.

Un diplôme universitaire en traduction ou l'équivalent et des connaissances en informatique seront considérés comme des atouts. Sont aussi recherchées d'excellentes habiletés organisationnelles et la capacité de mener à bonne fin plusieurs projets en même temps.

Le salaire et les avantages sociaux offerts sont compétitifs. Les candidates et candidats qui désirent soumettre leur demande doivent le faire au plus tard le **23 décembre 1996** en faisant parvenir leur curriculum vitae à la direction générale :

Télécopieur: 613-730-4314

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

FONDATION JEAN-PIERRE PERREAULT

COORDONNATEUR(TRICE) DE LA MISE EN MARCHÉ

La Fondation Jean-Pierre Perreault est une compagnie de danse moderne reconnue internationalement. Elle est à la recherche d'une coordonnateur(trice) de la mise en marché pouvant assumer les fonctions suivantes, sous l'autorité de la directrice générale:

- assurer la responsabilité des plans de diffusion et de visibilité de la compagnie;
- consolider et développer les marchés sur la scène locale, nationale et internationale;
- planifier et coordonner les tournées; superviser le travail d'agents;
- gérer le secteur des communications;
- développer des projets à valeur éducative.

QUALITÉS REQUISES

- connaissance pratique des divers réseaux de diffusion dans le domaine des arts de la scène;
- sens aigu de la planification, de l'organisation et du suivi;
- aptitude pour les relations publiques;
- excellente maîtrise du français écrit et oral et bonne maîtrise de l'anglais écrit et oral.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae avant le 10 janvier 1997 à l'attention de Louise Laplante, par courrier au 2022, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2K 1B9.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence



Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou cette intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9042-9952 QUÉBEC INC. Brasserie 46e avenue 2401, 46e avenue Lachine Dossier: 177-535	1 Brasserie (Demande amendée)	2401, 46e avenue Lachine
9003-7573 QUÉBEC INC. Pasta Mia 303, chemin du Golf, le des Soeurs, Verdun Dossier: 180-919	Changement de catégorie Restaurant pour vendre sur terrasse à Restaurant pour vendre (Nouvelle désignation) (Changement de numéro circulaire)	303, chemin du Golf, le des Soeurs, Verdun
2947-4343 QUÉBEC INC. Restaurant La Citronelle 1386, rue Fleury Est Montréal Dossier: 216-895	1 Restaurant pour vendre	1386, rue Fleury Est Montréal
9015-7629 QUÉBEC INC. Bar Western La Vedette 2609, rue Masson Montréal Dossier: 256-461	Addition d'autorisation de projection de films dans 1 Bar avec danse et spectacles	2609, rue Masson Montréal
9029-6311 QUÉBEC INC. Bar Léger 5860, boul. Léger Montréal-Nord Dossier: 267-708	Permis additionnel 1 Bar	5860, boul. Léger Montréal-Nord
FERRANTE, Rita Restaurant Da Rita 6390 St-Hubert Montréal Dossier: 300-939	1 Restaurant pour vendre	6390 St-Hubert Montréal

9032-9541 QUÉBEC INC. Les Berges 2000, boul. St-Joseph Lachine Dossier: 327-882	Changement de catégorie d'un Bar à Restaurant pour vendre	2000, boul. St-Joseph Lachine
ABBOD, David Au Vieux Bistrot 962, boul. Curé Labelle Laval Dossier: 466-581	1 Restaurant pour vendre avec spectacles	962, boul. Curé Labelle Laval
2704820 CANADA INC. Le Marlowe 981, boul. St-Jean Pointe-Claire Dossier: 876-896	Permis additionnel 1 Bar	981, boul. St-Jean Pointe-Claire
MASSIE, Foudat Restaurant Alissar 8500, boul. Taschereau, Local 20 Brossard Dossier: 925-560	Changement de catégorie de Restaurant pour servir à Restaurant pour vendre	8500, boul. Taschereau, Local 20 Brossard
TOPS BILLARD DE LAVAL INC. Bar Jack Pot 1545, boul. Le Corbusier, Local 61 Laval Dossier: 1296-466	Permis additionnel 1 Bar	1545, boul. Le Corbusier, Local 61 Laval
100155 CANADA INC. Restaurant Chez Gérard Patale Frite 320, Grande-Côte Saint-Eustache Dossier: 1380-260	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	320, Grande-Côte Saint-Eustache
3097-0685 QUÉBEC INC. Resto Bar de la Concorde Café 3536, boul. de la Concorde Laval Dossier: 1380-385	1 Restaurant pour vendre, 1 Bar	3536, boul. de la Concorde Laval
2946-5549 QUÉBEC INC. Restaurant Agostini 5545, ch. Upper Lachine Montréal Dossier: 1380-534	Changement permanent d'endroit d'exploitation d'un restaurant pour vendre du 5563 ch. Upper, Lachine 5545 ch. Upper, Lachine	5545, ch. Upper Lachine Montréal
122073 CANADA INC. Bar Laennec 2004 B, Laennec Laval Dossier: 1381-730	1 Bar	2004 B, Laennec Laval
BRASSEMONDE INC. 358, rue Rossy St-André-Avellin (Québec) J0V 1W0	Demandes de permis d'entrepôt de bière pour les fins de l'agent	2323, Aubry (Québec)

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

CARRIÈRES
&
PROFESSIONS
LE DEVOIR

Pour réservation
publicitaire,
composez
985-3316
ou
1-800-363-0305
télécopieur
985-3390

• POLITIQUE •

Programmes d'immigration à caractère humanitaire

Robillard accélère les procédures

Plus de souplesse pour les uns, moins pour les autres

La ministre fédérale de la Citoyenneté et de l'Immigration annonçait hier un trio de modifications aux programmes d'immigration à caractère humanitaire qui, bien que très différentes les unes des autres, visent un seul but: accélérer les procédures. Alors que d'un côté on promet de réagir plus promptement dans des situations de crise — le Zaïre par exemple —, de l'autre on s'engage à activer le processus de renvoi des ressortissants étrangers à qui le Canada doit fermer sa porte, s'attaquant du même coup à la lourdeur du fonctionnement.

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

En annonçant hier trois modifications aux actuels programmes d'immigration à caractère humanitaire, la ministre fédérale de la Citoyenneté et de l'Immigration Lucienne Robillard affirme que le gouvernement a l'intention, d'une part, de faire preuve de plus de «flexibilité en cas de crises» et, d'autre part, de resserrer le processus de renvoi des personnes ayant été refusées à titre de réfugiés.

Actualisant une volonté — à la fois d'Ottawa et de Québec — de faire en sorte que la filière de revendication du statut de réfugié ne serve pas à alimenter celle de l'immigration, la ministre Robillard balaie du revers de la main une catégorie de personnes, l'IMRED — la Catégorie des personnes visées par une ordonnance de renvoi à exécution diffi-

cée —, en clair les ressortissants à qui on a refusé le statut de réfugié mais qui, «pour des raisons indépendantes de leur volonté», ne peuvent retourner au berceau. Au bout de trois ans et selon les règlements applicables à cette catégorie, ces personnes pouvaient demander le statut de résident permanent.

«Ces dispositions semblaient encourager certaines personnes à tenter de retarder leur départ du Canada le plus longtemps possible afin d'obtenir le statut de résident permanent», a expliqué Lucienne Robillard.

Toutes les personnes déjà admissibles à cette catégorie au sens de l'actuelle loi — elles sont environ mille — ne sont pas touchées par les présentes modifications. L'IMRED avait été pilotée en 1994 par le prédécesseur de Mme Robillard, Sergio Marchi, répondant tout particulièrement à la situation des étudiants chinois ayant atterri au Canada après les événements de Tia-

nanmen. Le statut de réfugié, au sens où l'entend la Convention de Genève, leur avait été refusé mais ils n'avaient pas été expulsés du Canada, obtenant, grâce à l'IMRED et au terme de trois ans de présence au pays, leur résidence permanente.

De novembre 1994 à octobre 1996, 6200 demandes de résidence permanente ont été présentées, 76 % d'entre elles ayant été acceptées. «Si une personne évalue qu'elle ne peut vraiment pas retourner au pays, elle aura toujours accès au programme d'examen individuel en fonction de raisons humanitaires», a ajouté la ministre, une procédure qui coûte toutefois 500 \$.

Des trois nouvelles dispositions annoncées, une autre prévoit la création d'une nouvelle catégorie d'immigrants — les personnes outre-frontières en voie de réinstallation (CPOR) — qui permettra au gouvernement de réagir «avec plus de flexibilité en cas de crise», une façon d'accélérer le temps de réaction en cas de crise politique. On établira une liste de pays dans lesquels des personnes peuvent avoir été et continuer d'être «sérieusement et personnellement frappées par la guerre civile ou un conflit armé». Cette liste compte déjà le Burundi, l'Afghanistan et le Rwanda. «Nous songeons à en ajouter un quatrième, le Zaïre», a affirmé la ministre.

Acquiesçant à la demande de Québec, entre autres provinces, de réévaluer des programmes visant les deman-

deurs non reconnus du statut de réfugié, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration entend enfin à la fois alléger ses procédures et resserrer ses critères d'admissibilité. L'évaluation des risques (voir à ce que les revendicateurs non retenus ne courent aucun risque une fois de retour dans leur pays), une étape à laquelle on procédait automatiquement dès qu'une candidature était rejetée — et dont le délai moyen était de 18 mois —, devra désormais faire l'objet d'une demande de la part du ressortissant quinze jours après le refus. Dans un effort davantage coercitif, les personnes ayant des antécédents criminels «graves» (acte qui vaut au Canada une peine d'emprisonnement de plus de dix ans) seront tenues à l'écart du processus.

L'ensemble des modifications annoncées hier feront l'objet d'une publication au cours du mois de janvier et entreront en vigueur le 1^{er} mars prochain.

Lucienne Robillard a également précisé que le comité chargé de la conseiller quant à la décision d'expulser ou non les ressortissants zairois à qui on a refusé le statut de réfugié n'avait toujours pas rendu un verdict final. «Mais je puis vous assurer qu'aucun renvoi dans ce pays n'est fait en ce moment et ce sera ainsi tant et aussi longtemps que je n'aurai pas reçu la recommandation du comité», a expliqué Mme Robillard, ajoutant qu'il s'agirait d'une question de semaines.

Rodrigue Biron
tendra la main
au CanadaIl entre à son tour dans la course
à la direction du Bloc québécoisMARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'ancien chef de l'Union nationale et ministre péquiste Rodrigue Biron a déclaré qu'il préconiserait une souveraineté «avec la main tendue» s'il remporte la course à la direction du Bloc québécois.

Il s'est ainsi exprimé en faveur d'une offre de partenariat au reste du Canada.

M. Biron, qui était ministre de l'Industrie et du Commerce dans le gouvernement de René Lévesque, a annoncé sa candidature lors d'une rencontre avec les journalistes, hier matin, dans un restaurant de Québec.

Il a affirmé que l'impasse constitutionnelle actuelle coûtait très cher au Québec et au Canada, et qu'il n'était pas question de la remiser au fond d'un garde-robe pour les dix prochaines années, comme l'a suggéré l'Action démocratique du Québec.

«Quand on va le rouvrir [le garde-robe], ça va sentir mauvais», a-t-il déclaré.

«La solution, c'est la souveraineté avec la main tendue à nos amis.»

Il a soutenu que seule cette solution serait bénéfique aux deux nations et qu'elle permettrait de déclencher au Québec et au Canada un essor économique sans précédent.

M. Biron s'est présenté avec quelques appuis politiques: le député bloquiste de Québec-Est, Jean-Paul Marchand, le député bloquiste de Lotbinière, Jean Landry, et le député péquiste de Lotbinière, Jean-Guy Paré.

Il a fait valoir qu'il avait à offrir au Bloc québécois son expérience politique, son expérience d'homme d'affaires et ses qualités de négociateur.

«Je suis fier de ce que j'ai fait, mais je pense que ma démarche n'est pas terminée», a-t-il déclaré.

Violence verbale

Il a insisté sur l'importance d'éliminer la «violence verbale, écrite et économique contre le Québec».

Il a expliqué que chaque fois qu'il voyageait à l'extérieur du Québec, il revenait révolté par ce qui s'écrivait sur la province.

«C'est comme si nous voulions détruire le Canada, alors que nous voulons construire le Québec dans le calme et la sérénité», a-t-il déclaré.

Il a expliqué que lorsqu'il faisait référence à la violence économique, il parlait des investissements que l'on écartait du Québec.

M. Biron a donc souligné l'importance pour le chef du Bloc québécois de sortir d'Ottawa et de parcourir le Canada pour rencontrer les leaders et les médias, et d'expliquer ce que sont les Québécois et ce qu'ils veulent.

Il a affirmé qu'il était nécessaire de faire preuve d'honnêteté pour pouvoir susciter le respect et favoriser les négociations avec le reste du Canada.

M. Biron a déclaré que le gouvernement du Parti québécois demeurerait le premier responsable du dossier constitutionnel et de la négociation d'un partenariat avec le reste du pays mais que le Bloc québécois devait préparer les conditions essentielles à cette réussite.

Il a lui-même abordé la question de son âge et de sa forme physique. Il a déclaré qu'à 62 ans, il était en excellente forme.

Candidats

Deux autres personnes ont annoncé leur candidature à la présidence du Bloc québécois: l'ancien ministre péquiste Yves Duhaime et le député bloquiste Gilles Duceppe.

Un «citoyen ordinaire», Rodrigue Leblanc, de Joly, a aussi tenu à présenter sa candidature en écrivant au bureau du Bloc québécois.

Dans un communiqué remis aux médias, M. Leblanc a préconisé une réforme du Canada qui passerait par la formation de six États différents: le Bas-Canada (le Québec), le Haut-Canada (l'Ontario), le Canada du Pacifique, le Canada des Prairies, le Canada de l'Atlantique et le Canada des Premières Nations.

Commercialisation et abattage des cerfs de Virginie

Cliche mettra fin à l'expérience en cas d'échec

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, a promis hier d'abattre les cerfs de Virginie emprisonnés dans les enclos des grands éleveurs s'il s'avère que la commercialisation de leur venaison ou leur abattage par de pseudo-chasseurs favorise le braconnage ou contamine le cheptel sauvage.

«Si au bout du projet-pilote» de trois ans, a déclaré le ministre dans un entretien téléphonique accordé au Devoir, «on ne peut pas s'assurer que la venaison mise en marché provient vraiment d'un éleveur autorisé; et si, deuxièmement, on ne peut pas s'assurer qu'il n'y aura pas de contamination du cheptel sauvage, on va mettre fin au projet-pilote. On va abattre les bêtes, un point c'est tout.»

Le ministre Cliche a ajouté que la Fédération québécoise de la Faune (FQF), le porte-parole des 250 000 chasseurs et pêcheurs organisés en association au Québec, lui avait donné hier son accord — malgré son opposition traditionnelle à la commercialisation du cerf de Virginie — pour participer à la mise au point et au suivi des mesures de contrôle destinées à éviter une recrudescence du braconnage et la contamination du cheptel sauvage. Le président de la FQF, Claude Gauthier, déclarait avant-hier

que la commercialisation légale de la viande de cerf permettrait enfin aux braconniers «de blanchir la viande rouge qu'ils vendaient jusqu'ici au noir».

Au printemps, le ministre Cliche avait promis aux milieux de la faune de faire un «méchoui» de tout ce gibier d'élevage. Il reconnaît aujourd'hui que l'abattage des cerfs en enclos «risque» d'entretenir une mauvaise image de la chasse et d'intensifier les problèmes de relève.

Il y a deux jours, le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) donnait le feu vert à la commercialisation du plus populaire des cervidés sauvages du Québec et maintenait l'autorisation d'abattre des «chevreuils» en enclos à l'occasion de pseudo-chasses. Les associations de chasseurs dénoncent les projets de commercialisation depuis des années ainsi que l'abattage des cerfs en enclos.

Mais les gouvernements financiers depuis le début de la décennie la mise en place d'élevages importants en Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent et dans la région de Lotbinière, principalement, même si les éleveurs ne pouvaient jusqu'ici écouler leur venaison sur le marché local. Les éleveurs avaient récemment avisé Québec qu'ils le viseraient avec un recours collectif, ce qui semble avoir fait plier quelques échine. Les éleveurs québécois

profitaient de subterfuges juridiques qui permettent, par exemple, aux Ontariens de manger du cerf de Virginie québécois, que l'on considère là-bas comme du gibier... étranger et exotique! En Ontario, les cerfs locaux — deux fois plus nombreux qu'au Québec — sont protégés contre toute forme d'exploitation commerciale.

Le ministre Cliche vend maintenant son projet de commercialisation comme un moyen de réduire le troupeau actuellement massé dans les enclos des éleveurs!

Il n'y a qu'une trentaine de véritables éleveurs commerciaux au Québec, dit-il, qui possèdent à peu près la moitié des 8000 à 10 000 cerfs de Virginie en captivité. Si ce troupeau n'est pas exploité commercialement, ajoute le ministre, il va continuer de proliférer «de façon exponentielle». Et cela, même si le ministère est décidé à ne plus émettre de nouveaux permis commerciaux et à n'autoriser aucune augmentation de production, du moins d'ici la fin du «projet-pilote» de trois ans, promet le ministre qui ne peut, évidemment, parler au nom de ses successeurs éventuels.

A la FQF, qui doutait de la capacité du MEF d'enrayer une éventuelle augmentation du braconnage, le ministre réplique que son projet de loi 59, qui devait être adopté hier soir, permettra au Québec de compter

sur environ 200 nouveaux garde-faune auxiliaires, nantis cette fois du pouvoir d'arrêter les véhicules.

Le Québec compte actuellement 364 «agents de conservation» (sic). Leurs nouveaux pourront être payés par des associations sectorielles, comme les pourvoyeurs, les ZEC ou des clubs de chasse, ce qui créera une sorte de police privée en forêt pour faire ce que les services publics familiaux ne peuvent plus assumer.

AVIS À LA CLIENTÈLE DE LA STCUM

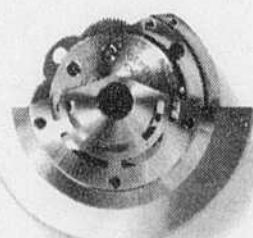
La CORRESPONDANCE

Un aller simple!

À compter du 1^{er} janvier 1997, la correspondance ne permet plus à son détenteur d'effectuer un aller-retour ou d'interrompre momentanément son voyage pour ensuite le reprendre sur le même circuit d'autobus.

Renseignements: A-U-T-O-B-U-S
Commentaires et plaintes: 280-5653

STCUM



Si vous voulez remonter votre montre, tournez simplement la page.

Le rotor Perpetual à l'intérieur d'une Rolex Oyster transforme le plus petit mouvement de votre poignet en une réserve d'énergie. Cela permet non seulement à votre Rolex de se remonter automatiquement, mais également de maintenir une tension optimale dans le ressort-moteur, assurant une précision de fonctionnement constante.

ROLEX



Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

Un cadeau qui sera apprécié



Le chapeau Tilley.
Un cadeau qui dure toute une vie

Le chapeau Tilley est à l'épreuve de l'eau (son bord devient rigide au contact de l'eau) et de la moisissure (lavable à la machine). Il protège contre les rayons UV-A et UV-B, s'attache, flotte, ne rétrécit pas et est offert dans toutes les tailles. Il est accompagné d'un manuel d'instructions de quatre pages et d'une assurance contre la perte (2 ans, déductible de 50%). Il sera remplacé sans frais si jamais il s'use.



Tilley Endurables
1050 ave. Laurier Ouest
272-7791

OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT
EN COMPOSANT LE
1-800-465-4249

Le livre de l'année!
QUÉBEC
FIDES
LE DEVOIR
1997

LE DEVOIR
ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
↑	↑	↑	↓	↓
+84.15 2897.11	+116.66 5844.30	+126.87 6773.64	-0.01 73.15	-0.10 369.90

Effet de la grève chez GM

L'excédent commercial a fondu de moitié

PRESSE CANADIENNE
ET REUTERS

La grève de trois semaines chez General Motors a provoqué une importante baisse des exportations canadiennes en octobre, a indiqué hier Statistique Canada.

L'agence fédérale a tout de même annoncé une bonne nouvelle: les consommateurs canadiens ont commencé à délier les cordons de leur bourse.

Statistique Canada a rapporté que les exportations ont chuté de 10,4 % en octobre pour s'établir à 21,1 milliards, tandis que les importations reculaient de 3,3 % pour totaliser 19,6 milliards.

La faiblesse des exportations a provoqué une forte réduction de l'excédent de la balance commerciale d'octobre. La différence entre les exportations et les importations a diminué de moitié, passant de 3,3 milliards en septembre à 1,5 milliard en octobre.

Les experts s'attendaient à une baisse des exportations en raison de la grève chez GM, mais ils ont été surpris de l'importance du recul. «La baisse est liée au secteur de l'automobile et n'a pas grand-chose à voir avec des facteurs sous-jacents», a commenté Mario Angastiniotis, économiste chez MMS International.

La bonne nouvelle en octobre provient du secteur du commerce au détail, où les consommateurs ont fait preuve de moins de retenue que par le passé. Les ventes au détail ont progressé de 1,1 % pour atteindre 18,2 milliards, en raison surtout d'une augmentation des ventes dans le secteur automobile qui se poursuit depuis trois mois.

Cette hausse de la consommation était aussi prévue par les experts, mais encore là, l'ampleur du mouvement a confondu les économistes. Garrett Prins, économiste chez J.P. Morgan, a indiqué que les marchés financiers avaient prévu une hausse des ventes au détail de 0,5 %. «Le consommateur desserre enfin les cordons de sa bourse», a-t-il noté.

Statistique Canada a toutefois souligné que les ventes au détail pour les dix premiers mois de l'année n'avaient

excédé que de 1,6 % celles enregistrées au cours de la même période l'an dernier, suivant tout juste le rythme de l'inflation. Les commerces n'ont donc pas réellement augmenté leur volume de ventes.

Contraction du déficit américain

Aux États-Unis, la contraction de 30,2 % du déficit commercial au mois d'octobre devrait doper la croissance économique globale au quatrième trimestre, mais les analystes doutent que cette amélioration spectaculaire puisse se poursuivre au cours des prochains mois.

Les marchés ont très favorablement accueilli l'annonce d'un déficit de 7,99 milliards \$ US, contre 10,4 milliards attendus en moyenne, après 11,4 milliards en septembre. Mais les économistes y voient surtout la correction d'une faiblesse exagérée les mois précédents. «Nous avons enregistré des progrès réels, mais je pense que ces progrès sont surestimés», déclare Dan Seto (Nikko Securities International). Citant en exemple le bond de 130 % des exportations de l'aéronautique civile, qui ne pourra pas se répéter de mois en mois, il en déduit que la statistique d'octobre mérite d'être relativisée. «Une grande partie des gains provient de l'aéronautique, bien qu'il y ait aussi amélioration dans les autres secteurs», dit-il.

La forte baisse du déficit commercial amène les économistes à revoir en légère hausse leurs prévisions de la croissance au quatrième trimestre. Stuart Hoffman (PNC Bank) dit ainsi penser que la croissance du PIB sur cette période sera tout en haut de sa fourchette de prévision de 2 à 2,5 %. «Avec une période des fêtes favorable, on pourra espérer une croissance de 2,5 %. Elle ne devrait en tout cas pas être inférieure à 2», dit-il.

Les exportations ont augmenté de 4,2 % en octobre, à 71,74 milliards, alors que les importations ont diminué de 0,7 % à 79,72 milliards. Le déficit commercial des États-Unis avec le Japon s'est en revanche creusé de près de 31 % en octobre, à 4,96 milliards, son plus haut niveau depuis août 1995.

Crédits d'impôt créateurs d'emplois

Québec espère créer 15 000 postes en réduisant le fardeau fiscal des entreprises qui embauchent

Afin de satisfaire le patronat qui avait demandé un allègement du fardeau fiscal des entreprises aux récents sommets économiques, le ministre des Finances Bernard Landry a annoncé des crédits d'impôt de 750 \$ par emploi créé en 1997. Cette mesure privera le gouvernement de revenu fiscaux de 85 millions, mais le ministre calcule que cette perte ne sera que temporaire.

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — En accordant un crédit d'impôt sur la masse salariale des entreprises, le gouvernement de Lucien Bouchard espère créer 15 000 nouveaux emplois en 1997.

Telle est la formule dénichée par le ministre des Finances Bernard Landry pour satisfaire le patronat qui

avait demandé un allègement du fardeau fiscal des entreprises aux sommets économiques de mars et d'octobre derniers.

Cette réduction de taxes sera applicable lors de la déclaration d'impôt des entreprises en 1998 et uniquement pour celles qui créeront des emplois au cours de la prochaine année. «Les entreprises qui embauchent pourront bénéficier d'un crédit d'impôt sur

la masse salariale en 1998», a déclaré le ministre Landry, à Québec, hier. «On peut attendre 15 000 nouveaux emplois de cette mesure et un effet de découragement du temps supplémentaire qui pourra contribuer à faire travailler plus de gens», a-t-il ajouté.

Cette mesure, admet-il, favorisera surtout les PME parce que les salaires y sont plus bas.

Le crédit d'impôt sera de 750 \$ par emploi créé en 1997. Si une entreprise atteint le plafond permis de 30 nouveaux emplois, le crédit d'impôt total sera de 22 500 \$. «Ce n'est pas rien pour une petite entreprise», souligne le sous-ministre des Finances, Gilles Godbout.

Cette mesure privera le gouvernement de revenu fiscaux de 85 millions. Mais cette perte pour le gouver-

nement ne sera que temporaire, note le ministre Landry. Compte tenu du nombre d'emplois créés et des revenus d'impôts qui en découleront, «ça va s'effacer et laisser des surplus».

Une prime à un cadre sera-t-elle admissible à cette nouvelle mesure fiscale? Non, répond le ministre Landry, puisque le programme gouvernemental exige que les entreprises augmentent à la fois leur masse salariale et le nombre de leurs employés.

La Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre veillera à ce que ce programme serve les objectifs du gouvernement. Au ministère des Finances, on espère que plus de 171 966 PME représentant 99 % des entreprises québécoises seront charmées par cette mesure créatrice d'emplois en 1997.

Régime minceur à Hydro-Québec

La purge atteint les chefs de service

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

L'onde de choc qui a frappé les cadres supérieurs d'Hydro-Québec au cours des dernières semaines devrait

percuter, aujourd'hui, les 222 chefs de service, dont le nombre pourrait être réduit à près de 110, a-t-on appris d'une source digne de foi. L'exercice se poursuivra au cours des prochains mois pour toucher les chefs de division, les chefs d'équipe et les contremaîtres. Au total, des 2000 cadres présentement à l'emploi de la société d'État, il ne devrait plus en rester que la moitié au terme du régime minceur en cours.

Il n'avait pas été possible de recueillir les commentaires de porte-parole d'Hydro au moment de mettre sous presse.

Déjà, depuis l'arrivée du nouveau p.d.g. André Caillé, le 1^{er} octobre dernier, tout se bouscule à la vitesse grand V au sein de l'équipe des cadres d'Hydro. La société d'État a déjà réduit de 33 à 8 ses vice-présidences, et de 107 à 56 ses postes de directeurs. Le rouleau compresseur attendrait le prochain échelon, soit celui des chefs de service. Les nouvelles structures seront annoncées aujourd'hui aux divers départements. Il devrait

en ressortir l'élimination d'environ la moitié des 222 postes.

Les noms des personnes appelées à combler les postes restant de chef de services ne seront pas connus avant la mi-janvier. Ce n'est qu'ensuite que l'exercice de réduction du taux d'encadrement, tel que souhaité par le ministre des Ressources naturelles Guy Chevrette, s'étendra aux chefs de division — un échelon appelé à disparaître, a-t-on appris de même source — aux chefs d'équipe et aux contremaîtres. Tout devrait se faire rapidement. Au total, il devrait émerger une équipe de cadres diminuée de moitié, de 2000 à environ 1000.

Cette taille réduite de la direction à la société d'État est l'une des conséquences de cet environnement déréglé dans lequel Hydro doit désormais évoluer à l'échelle nord-américaine. Son objectif: être aussi concurrentielle qu'une entreprise privée comparable. Cet exercice minceur connaîtra donc des débordements au sein des effectifs d'Hydro au cours des deux à trois prochaines années. A cet effet, et tel que l'a déjà souligné *Le Devoir*, le ressort des plans d'Hydro que sa taille maximale d'efficacité tournerait autour de 18 000 employés, soit 5000 de moins que présentement.

Canadien met l'accent sur l'Asie et les USA

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Respectant les paramètres fixés dans son plan de restructuration annoncé le 1^{er} novembre, Canadien International modifiera la carte de ses routes pour en faire moins sur la scène intérieure et plus sur l'Asie et les États-Unis. Ce repositionnement du quart de ses 133 appareils devrait lui procurer des économies annuelles de 60 millions.

L'horaire d'été de Canadien prévoit 141 % de plus de capacité sur les États-Unis (par rapport à l'été 1996), des vols et des fréquences accrues sur l'Asie à partir de sa plaque tournante de Vancouver, et 11 % de moins de capacité sur le marché intérieur. Canadien jouera à fond de train la carte des codes partagés avec ses partenaires

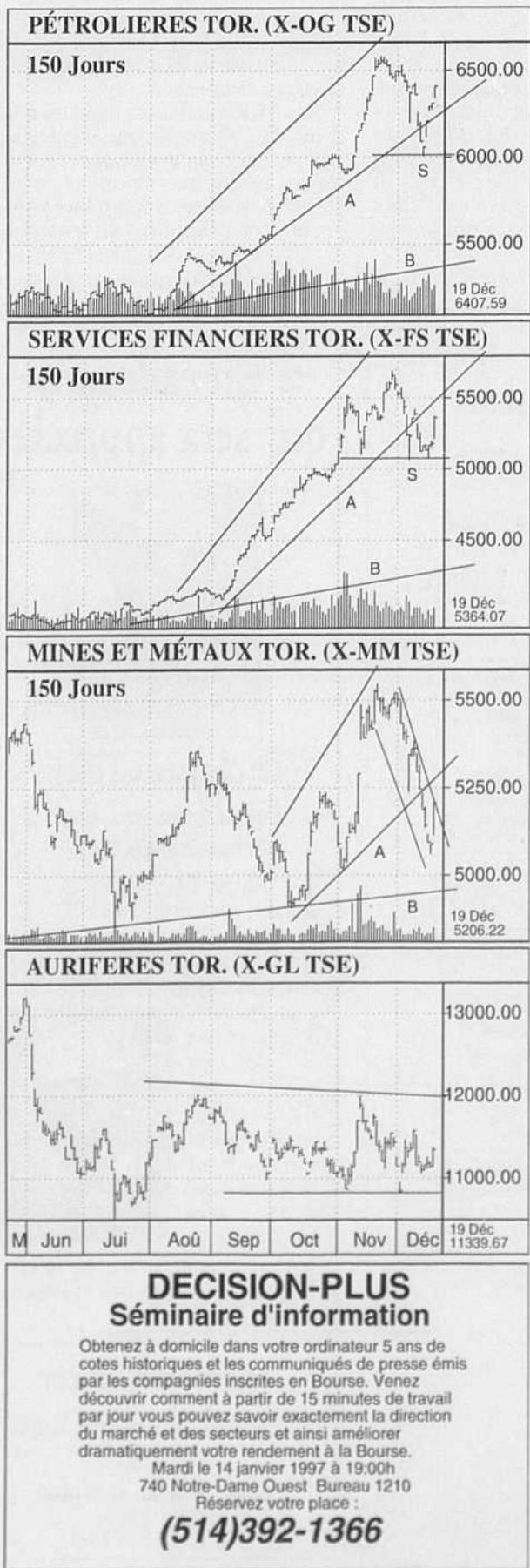
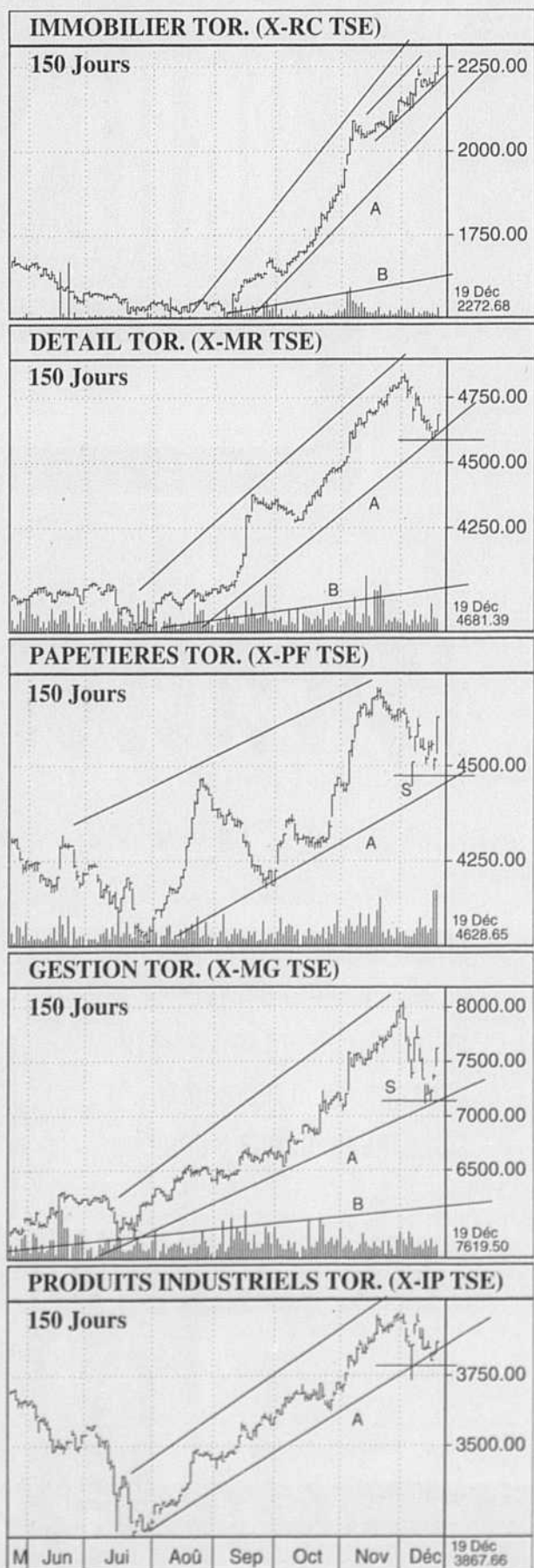
VOIR PAGE A 8: CANADIEN

COUP D'ŒIL BOURSIER

Fin de correction

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

C'est avec enthousiasme que les investisseurs se sont rués sur les titres de presque tous les secteurs. Les trois indices principaux de la Bourse de New York se sont élancés à la hausse à partir de leur support (S), identifié dans la chronique d'hier comme étant le point d'où le marché devait reprendre à la hausse. Seule une rechute sous la ligne S annulerait la reprise haussière. On ne sait pas jusqu'où les indices poursuivront leur tendance haussière. La ligne S demeure valide tant qu'un autre point de support ne se dessinera pas plus haut que ce dernier. La situation est la même au Canada. Tous les indices sans exception ont sauté, normalement ou même fortement. On peut donc juger la tendance à court terme A du TSE 300 valide, tout comme celle des secteurs qui le composent, à moins d'un revirement subit de la situation. Le mouvement actuel n'a rien à voir avec la performance de l'une ou l'autre des compagnies. Il s'agit d'un mouvement généralisé à l'ensemble des secteurs, auquel les institutions ne sont pas étrangères puisque elles seules ont le pouvoir de provoquer de si grands volumes de transactions. Cela ne veut pas dire pour autant que les investisseurs privés sont absents du mouvement. Les mouvements sont très nets et sans équivoque. Tous les secteurs qui s'étaient stabilisés sur leur support (S) ont plus ou moins produit le même mouvement. Cela paraît moins du côté des industrielles puisque le secteur est quand même très varié et que plusieurs titres ont continué à la baisse. Les communications n'ont pas produit un aussi beau mouvement mais montrent une interruption de la correction. Les aurifères ont rebondi mais ne montrent pas de reprise haussière suffisante pour s'élancer dans ce secteur. Mieux vaut attendre le bris de la formation horizontale qui dure depuis des mois. Je suis d'avis que ceux qui ont encaissé des profits pendant la correction n'ont pas mal agi. Au contraire, il ont maintenant un peu de liquide pour investir dans des titres en revirement haussier mais à leur début, pendant que le reste de leurs positions reprennent à la hausse.



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)		
BOURSE DE MONTRÉAL						
XXM:Indice du marché	17118	2897.11	+84.15	3.0		
XCB:Bancaire	6727	4087.43	+161.74	4.1		
XCO:Hydrocarbures	2989	2307.73	+40.64	1.8		
XCM:Mines et métaux	6932	3195.27	+60.40	1.9		
XCF:Produits forestiers	2911	2688.40	+66.32	2.5		
XCI:Bien d'Équipement	2993	2707.02	+51.55	1.9		
XCU:Services publics	3841	2652.27	+58.38	2.3		
BOURSE DE TORONTO						
TSE 35	18593	309.70	+8.46	2.8		
TSE 100	*	355.43	+7.96	2.3		
TSE 200	*	349.10	+3.40	1.0		
TSE 300	64847	5844.30	+116.66	2.0		
Institutions financières	7370	5364.07	+184.43	3.6		
Mines et métaux	4482	5206.22	+116.74	2.3		
Pétrolières	10982	6407.59	+97.25	1.5		
Industrielles	11742	3867.66	+39.37	1.0		
Aurifères	7702	11339.67	+197.17	1.8		
Pâtes et papiers	9329	4628.65	+112.23	2.5		
Consommation	2965	9493.69	+232.73	2.5		
Immobilières	1138	2272.68	+41.33	1.9		
Transport	1098	6151.08	+76.74	1.3		
Pipelines	556	4746.89	+50.94	1.1		
Services publics	4027	4492.23	+77.75	1.8		
Communications	1245	9698.54	+83.61	0.9		
Ventes au détail	1348	4681.39	+60.39	1.3		
Sociétés de gestion	855	7619.50	+255.57	3.5		
BOURSE DE VANCOUVER						
Indice général	27553	1134.65	+7.57	0.7		
MARCHÉ AMÉRICAIN						
30 Industrielles	42928	6473.64	+126.87	2.0		
20 Transports	7484	2255.67	+19.11	0.9		
15 Services publics	5801	232.53	+4.05	1.8		
65 Dow Jones Composé	56214	2030.71	+33.25	1.7		
Composite NYSE	*	392.16	+6.99	1.8		
Indice AMEX	*	674.11	+14.07	2.1		
S&P 500	*	720.98	-7.66	-1.1		
NASDAQ	*	1295.86	+10.48	0.8		
LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
METHANEX CP	3317	12.50	12.30	12.40	+0.05	0.4
REPAP ENTR INC	2631	4.30	4.00	4.11	-0.09	-2.1
MTEL CP	2508	9.00	8.65	8.85	-0.10	-1.1
AVENOR INC	2170	20.15	19.50	20.00	+0.60	3.1
MORRISON PETROLS	2119	8.00	7.60	8.00	+0.35	4.6
CDN OIL SANDS UN	2093	19.80	19.00	19.80	+0.50	2.6
BRE-X MINERALS	1990	21.50	19.55	20.90	+1.30	6.6
STONE CONS. CP	1870	19.60	19.40	19.55	-0.05	-0.3
ROYAL BANK OF CDA	1788	47.70	46.00	47.50	+1.70	3.7
FALCONBRIDGE A IR	1621	20.00	19.40	20.00	+0.20	1.0
LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
DOMTAR INC	696	11.50	11.40	11.45	-0.05	-0.4
COMINCO LTD	685	31.50	31.50	31.50	+0.15	0.5
BARRICK GOLD CP	563	41.20	40.60	41.10	+0.50	1.2
AVENOR INC	512	20.00	19.65	20.00	+0.60	3.1
TRANSWEST ENERGY	505	1.05	1.04	1.05	+0.03	2.9
BRESEA RES LTD	468	9.70	8.90	9.65	+0.65	7.2
NORANDA INC	456	30.00	29.35	29.95	+0.65	2.2
REPAP ENTR INC	434	4.30	4.05	4.14	-0.01	-0.2
TALISMAN ENERGY	364	45.60	45.20	45.45	+0.45	1.0
LOUBEL EXPLOR INC	334	0.56	0.44	0.56	+0.11	24.4

ÉCONOMIE

Croissance plus équilibrée
dans la zone de l'OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques, dans ses perspectives bi-annuelles, note que les États-Unis, qui devançaient leurs partenaires ces dernières années, connaissent un «certain ralentissement», tandis que l'Europe devrait repartir après la «pause» de 1996, tout en éprouvant des difficultés à respecter les «critères de Maastricht» en matière de déficits publics.

CHRISTINE BUHAGIAR
AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — L'activité économique des grandes puissances va converger vers une croissance relativement soutenue en 1997 et 1998, mais l'Europe continuera de souffrir d'un chômage élevé et peinera à remplir les critères de déficits pour la monnaie unique, a estimé hier l'OCDE.

Globalement, «la situation économique s'améliore dans la zone de l'OCDE», note l'Organisation de coopération et de développement économiques dans ses perspectives bi-annuelles, en appelant l'Europe et le Japon à poursuivre sur la voie de la baisse des taux d'intérêt. L'ensemble des 28 pays industrialisés de l'OCDE (sans la Corée) devraient enregistrer une croissance de 2,4 % à 2,5 % en 1996, la même en 1997 et une petite accélération à 2,7 % en 1998.

Le «profil de la croissance est aujourd'hui plus équilibré» entre les grandes puissances. Les États-Unis, qui devançaient leurs partenaires ces dernières années, connaissent un «certain ralentissement» qui sera probablement renforcé par une petite hausse des taux d'intérêt pour éviter toute résurgence de l'inflation. Le PIB américain devrait afficher une hausse de 2,2 % en 1997 et 2 % en 1998, après 2,5 % en 1996.

Dans le même temps, l'Union Européenne va repartir après la «pause» de 1996 (1,6 %), soutenue par des taux de change plus favorables à ses exporta-

tions, la baisse des taux d'intérêt et un retour de la confiance des chefs d'entreprise plus enclins à investir. L'OCDE pronostique une croissance de 2,4 % en 1997 et 2,7 % en 1998.

Enfin au Japon, l'activité se redressera au cours de l'année 1997 (+1,6 %) pour atteindre un rythme de croisière soutenu, à 3,7 % en 1998.

Cette reprise s'effectuera sans inflation (en dessous de 2 % dans la plupart des grands pays industrialisés) mais elle ne suffira pas à faire significativement reculer le chômage en Europe. Touchant 11,4 % de la population active en 1996, le chômage devrait tout juste se stabiliser à 11,3 % en 1997 et atteindre 10,9 % en 1998, estime l'OCDE. Certains continueront à mieux tirer leur épingle du jeu comme le Royaume-Uni (autour de 7 %). Quant aux États-Unis, ils garderont un taux très bas autour de 5,5 %.

Le redémarrage, qui devrait stimuler les rentrées fiscales, ne suffira pas non plus à assurer aux grands pays européens le respect des critères de Maastricht en matière de déficits publics (pas plus de 3 % du PIB en 1997 pour être sélectionné dans le premier train de la monnaie unique). Malgré les objectifs affichés par les gouvernements dans leurs projets de budgets 1997, l'OCDE persiste à ne voir aucune des deux locomotives de l'Union Européenne respecter à la lettre l'exigence de Maastricht. L'Allemagne devrait enregistrer des déficits publics de 3,4 % du PIB et la France de 3,2 %.

L'Italie, comme le Royaume-Uni seraient à 3,7 % et l'Espagne à 3,4 %. Au total, aucun des grands pays européens ne respecterait strictement l'objectif, selon l'OCDE, qui souligne cependant qu'elle ne prend pas en compte «les mesures qui ne sont pas encore concrètes».

Au passage, l'OCDE critique certains choix «temporaires» de réduction des dépenses publiques. Sans citer tel ou tel pays, elle souligne que plusieurs ont réduit leur investissement public «moyen terme mais qui peut se révéler coûteux à long terme». Elle critique aussi les impôts «temporaires ou exceptionnels» ou encore les «transferts financiers de la part d'entités publiques». Tout en plaçant pour «l'indispensable assainissement» budgétaire, l'organisation n'encourage pas les pays européens à tailler à la hache. «Dans l'immédiat», il faudra «soutenir une croissance économique naissante» en Europe et au Japon, dit-elle.

De même, la politique monétaire pourra «jouer un très grand rôle en soutenant la reprise», en particulier en Europe et au Japon. L'OCDE réaffirme que les taux d'intérêt réels (déflaqués de l'inflation) sont «relativement élevés» en Europe, et qu'une «nouvelle baisse pourrait donc se justifier». Et elle rejette les théories selon lesquelles le «plancher» est atteint et que toute nouvelle baisse pourrait avoir des répercussions négatives.

Passant en revue les tendances de la croissance depuis les années 1960 dans les grandes puissances, l'OCDE note que «sur la majeure partie des années 1990, la croissance sera en moyenne nettement inférieure aux taux enregistrés durant les trois décennies précédentes», de deux à quatre fois moindre selon les pays et les époques. Deux facteurs expliquent ce ralentissement, selon l'OCDE: le ralentissement de la croissance de la productivité et, en Europe, la mauvaise performance du marché du travail.

Canada et Japon en tête
des pays du G7

REUTER

Paris — Voici un résumé des *Perspectives économiques* de l'OCDE pour les pays du G7:

■ **États-Unis** — La Réserve fédérale relèvera probablement le taux des fonds fédéraux d'un quart de point au début de l'an prochain «afin d'alléger les pressions de la demande sur l'économie» et maintenir la croissance à un taux soutenable. Cette hausse ne devrait pas provoquer une «onde choc» sur les marchés obligataires comme en 1994, ajoute l'OCDE dans une étude séparée. La croissance devrait ralentir à 2,2 % en 1997 et 2 % en 1998, après 2,4 % en 1996. Le taux de chômage devrait légèrement augmenter en conséquence, aux alentours de 5,5 %.

■ **Canada** — La croissance devrait à nouveau progresser, malgré la poursuite des assainissements budgétaires, pour atteindre 3,3 % en 1997 et 1998 après 1,5 % cette année. Le chômage devrait baisser légèrement, à 9,4 % en 1997 contre 9,6 % cette année. L'inflation restera modérée autour de 1,5 %.

■ **Japon** — La croissance économique japonaise marquera une hésitation en 1997 en raison de la hausse de la fiscalité et d'un retour à une politique budgétaire plus austère après plusieurs années de relance. Le taux de croissance ne devrait atteindre que 1,6 % l'an prochain, avant de repartir de plus belle pour s'élever à 3,7 % en 1998. En raison de la faiblesse actuelle de l'activité, le Japon devra maintenir quelque temps une politique monétaire accommodante, afin de concilier le nécessaire assainissement des finances publiques et le soutien à la reprise.

■ **Allemagne** — L'économie allemande devrait connaître deux années de croissance sans inflation, mais les difficultés du marché du travail subsisteront. Le taux de croissance devrait être

de 2,2 % en 1997 et 2,6 % en 1998, après 1,1 % cette année, un chiffre plus bas que la plupart des prévisions actuelles. L'Allemagne pourrait arriver à ramener son déficit public à 3 % du PIB, comme le prévoit le traité de Maastricht, mais devra pour cela réaliser l'ensemble des économies proposées.

L'OCDE note que les projets de réduction des dépenses, sociales notamment, ont souvent été difficiles à réaliser, et prévoit un déficit représentant 3,4 % du PIB en 1997.

■ **France** — La France devrait connaître une croissance de 2,5 % en 1997 et de 2,6 % en 1998, grâce notamment à une plus forte demande étrangère et au faible niveau des taux d'intérêt, ainsi qu'à une reprise des investissements. Elle pourrait s'accompagner d'une petite baisse du chômage, qui atteindrait 12,5 % l'an prochain et 12,1 % en 1998. L'inflation ne devrait pas s'accélérer. En 1997, date clé pour l'UEM, le ratio du déficit public au PIB devrait être de 3,2 %, un écart qui pourrait être rectifié. En 1998, il faut s'attendre à un nouveau durcissement fiscal.

■ **Royaume-Uni** — Les chances pour le Royaume-Uni de connaître une croissance soutenue et une inflation modérée sont meilleures qu'elle ne l'ont jamais été au cours de ces 30 dernières années. Le taux de croissance moyen sera de l'ordre de 3 %, mais une petite hausse des taux d'intérêt sera nécessaire. L'OCDE prévoit une hausse «limitée» pour le deuxième semestre de 1997.

■ **Italie** — Après le déstockage de 1996 et une croissance d'à peine 0,8 %, la reprise de l'activité permettra un taux de croissance de 1,2 % en 1997 et de 2,1 % en 1998. Le taux de chômage pourrait descendre en dessous de 12 %, et la situation budgétaire s'améliorera. En 1997, le déficit public représentera 3,7 % du PIB.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe Article 36a de la Charte 1^{er} avis

Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

Le chef de division, gestion du domaine public au Service du génie, a approuvé, le 9 décembre 1996, en vertu de la résolution CE94 02575 du comité exécutif du 21 décembre 1994 lui déléguant ce pouvoir, la description des ruelles suivantes, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte :

«Description de ruelles, faisant partie du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal, et plus explicitement décrites comme suit :

• Rue Curatteau, rue de Teck, rue Lepailleur, rue de Marseille :

Le lot huit cent quatre-vingt-dix-sept de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-neuf (398-897);

• Rue Honoré-Beaugrand, rue Tellier, rue de Beauvillage, rue Ontario :

Le lot deux cent quarante-neuf de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-249);
Le lot deux cent soixante-sept de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-267);
Le lot deux cent soixante-huit de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-268);

• Rue Honoré-Beaugrand, avenue Dubuisson, rue de Beauvillage, rue Tellier :

Le lot trois cent soixante-deux de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-362);
Le lot trois cent quatre-vingt de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-380);
Le lot trois cent quatre-vingt-dix de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394-390);

• Rue Rameau, rue Vincent-Piette, rue Saint-Donat, rue Dyonnet :

Le lot mille cent cinq de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-seize (396-1105);

• Boulevard Lapointe, rue Sainte-Claire, rue Saint-Donat, avenue Pierre-De Coubertin :

Le lot deux cent vingt-neuf de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-seize (396-229);
Le lot deux cent quarante-deux de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-seize (396-242);
Le lot deux cent cinquante-cinq de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-seize (396-255);

• Boulevard Lapointe, rue de Marseille, rue Saint-Donat, rue Sainte-Claire :

Le lot deux cent quatre-vingt-dix-neuf de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-seize (396-299);

• Rue Saint-Émile, rue de Marseille, boulevard Lapointe, rue Sainte-Claire :

Le lot cinq cent deux de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-seize (396-502);
Le lot cinq cent vingt-huit de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-seize (396-528);

• Rue Saint-Donat, rue Sainte-Claire, avenue Mercier, avenue Pierre-De Coubertin :

Le lot cinquante-six de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-seize (396-56);
Le lot soixante-neuf de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-seize (396-69);
Le lot soixante-dix de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-seize (396-70);

• Avenue Lebrun, rue Sainte-Claire, rue Baldwin, avenue Pierre-De Coubertin :

Le lot un de la subdivision du lot deux cent soixante-dix-neuf de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-279-1);
Le lot deux de la subdivision du lot deux cent soixante-dix-neuf de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-279-2);
Le lot un de la subdivision du lot deux cent quatre-vingt de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-280-1);
Le lot deux de la subdivision du lot deux cent quatre-vingt de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-280-2);
Le lot un de la subdivision du lot deux cent quatre-vingt-treize de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-293-1);
Le lot deux de la subdivision du lot deux cent quatre-vingt-treize de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-293-2);

• Rue Baldwin, rue Sainte-Claire, rue Pierre-Tétreault, avenue Pierre-De Coubertin :

Le lot trois cent trois de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-303);
Le lot trois cent quatre de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-304);
Le lot trois cent dix-sept de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-317);

• Avenue Lebrun, rue de Marseille, rue Baldwin, rue Sainte-Claire :

Le lot un de la subdivision du lot trois cent vingt-sept de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-327-1);
Le lot deux de la subdivision du lot trois cent vingt-sept de la subdivision du lot

originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-327-2);

Le lot un de la subdivision du lot trois cent vingt-huit de la subdivision du lot originaire

trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-328-1);

Le lot deux de la subdivision du lot trois cent vingt-huit de la subdivision du lot

originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-328-2);

Le lot un de la subdivision du lot trois cent quarante et un de la subdivision du lot

originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-341-1);

Le lot deux de la subdivision du lot trois cent quarante et un de la subdivision du lot

originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-341-2);

• Rue Baldwin, rue de Marseille, rue Pierre-Tétreault, rue Sainte-Claire :

Le lot trois cent soixante-cinq de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-365);

• Rue Baldwin, rue de Teck, rue Pierre-Tétreault, rue de Marseille :

Le lot trois cent quatre-vingt-dix-neuf de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-399);

Le lot quatre cent de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit

(398-400);

Le lot quatre cent treize de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-413);

• Rue Baldwin, rue de Forbin-Janson, rue Pierre-Tétreault, rue Sherbrooke :

Le lot quatre cent quatre-vingt-treize de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-huit (398-493);

• Rue des Ormeaux, rue de Grosbois, rue Mousseau, rue de Forbin-Janson :

Le lot huit cent quatre-vingt de la subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399-880);

Le lot quatre cent trente-neuf de la subdivision du lot originaire quatre cent (400-439);

• Rue Mousseau, rue Sainte-Claire, rue Joffre, avenue Pierre-De Coubertin :

Le lot mille trois de la subdivision du lot originaire quatre cent (400-1003);
Le lot mille quatre de la subdivision du lot originaire quatre cent (400-1004)
Le lot mille dix-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent (400-1017);
Le lot neuf cent quatre-vingt-dix de la subdivision du lot originaire quatre cent (400-990);

• Rue Joffre, rue Sherbrooke, rue French, rue de Teck :

Le lot mille deux cent vingt-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent (400-1227);

Le lot trois cent vingt-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent un (401-327);

• Rue Joffre, rue Sainte-Claire, rue French, avenue Pierre-De Coubertin :

Le lot neuf cent quarante-huit de la subdivision du lot originaire quatre cent (400-948);

Le lot neuf cent soixante et un de la subdivision du lot originaire quatre cent (400-961);

Le lot neuf cent soixante-quatorze de la subdivision du lot originaire quatre cent (400-974);

Le lot cent soixante quatorze de la subdivision du lot originaire quatre cent un (401-174);

Le lot cent quatre-vingt-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent un (401-187);

• Rue Mousseau, rue de Grosbois, boulevard Pierre-Bernard, rue de Forbin-Janson :

Le lot deux de la subdivision du lot cinq cent vingt et un de la subdivision du lot originaire quatre cent un (401-521-2);

Le lot sept de la subdivision du lot cinq cent vingt et un de la subdivision du lot originaire quatre cent un (401-521-7);

Le lot trois de la subdivision du lot mille trois cent quatre-vingt-quinze de la subdivision du lot originaire quatre cent trois (403-1395-3);

• Rue Desmarteau, avenue Pierre-De Coubertin, rue Paul-Pau, rue Hochelaga :

Le lot deux cent quatre-vingt-un de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-281);

Le lot deux cent quatre-vingt-quatorze de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-294);

• Rue Paul-Pau, avenue Pierre-De Coubertin, rue Taillon, rue Hochelaga :

Le lot trois cent sept de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-307);

Le lot trois cent vingt de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-320);

Le lot trois cent trente-trois de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-333);

• Rue Taillon, rue de Teck, rue Bolduc, rue de Marseille :

Le lot cinq cent quarante-quatre de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-544);

Le lot cinq cent cinquante-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-557);

• Rue Desmarteau, rue de Forbin-Janson, rue Paul-Pau, rue Sherbrooke :

Le lot sept cent douze de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-712);

Le lot sept cent vingt-trois de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-723);

Le lot sept cent vingt-quatre de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-724);

• Rue Paul-Pau, rue de Forbin-Janson, rue Taillon, rue Sherbrooke :

Le lot sept cent trente-huit de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-738);

Le lot sept cent quarante-huit "A" de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-748A);

Le lot sept cent cinquante-neuf de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-759);

• Rue Desmarteau, rue de Grosbois, rue Paul-Pau, rue de Forbin-Janson :

Le lot sept cent soixante-treize de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-773);

Le lot sept cent quatre-vingt-six de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-786);

Le lot sept cent quatre-vingt-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-787);

• Rue Desmarteau, rue Rousseau, rue Paul-Pau, rue Tiffin :

Le lot neuf cent deux de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-902);

Le lot neuf cent vingt-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-927);

Le lot neuf cent vingt-huit de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-928);

• Rue Aubry, rue Sherbrooke, avenue Fletcher, rue de Teck :

Le lot deux cent quarante-neuf de la subdivision du lot originaire quatre cent six (406-249);

Le lot deux cent soixante-quatre de la subdivision du lot originaire quatre cent six (406-264);

Le lot deux cent soixante-dix-neuf de la subdivision du lot originaire quatre cent six (406-279);

• Rue Aubry, rue Hochelaga, rue Duchesneau, avenue Souigny :

Le lot quatre-vingt-dix de la subdivision du lot originaire quatre cent six (406-90);

Le lot cent quatre de la subdivision du lot originaire quatre cent six (406-104);

• Rue Duchesneau, rue Hochelaga, avenue Fletcher, avenue Souigny :

Le lot cent soixante-quinze de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-175);

Le lot cent quatre-vingt-dix-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-197);

• Avenue Fletcher, rue Hochelaga, rue Bilaudeau, avenue Souigny :

Le lot deux cent trente-deux de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-232);

• Rue Bilaudeau, rue Hochelaga, rue de Contrecoeur, avenue Souigny :

Le lot deux cent soixante-six de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-266);

• Avenue Fletcher, avenue Pierre-De Coubertin, rue Bilaudeau, rue Hochelaga :

Le lot trois cent vingt de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-320);

Le lot trois cent trente-trois de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-333);

Le lot trois cent quarante-six de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-346);

• Rue Bilaudeau, avenue Pierre-De Coubertin, rue de Contrecoeur, rue Hochelaga :

Le lot trois cent cinquante-huit de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-358);

• Rue Duchesneau, rue de Teck, avenue Fletcher, rue de Marseille :

Le lot six cent trente-six de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-636);

• Rue Bilaudeau, rue de Teck, rue de Contrecoeur, rue de Marseille :

Le lot six cent quatre-vingt-douze de la subdivision du lot originaire quatre cent sept (407-692);

• Rue de Contrecoeur, rue Hochelaga, avenue Hector, avenue Souigny :

Le lot cent vingt-deux de la subdivision du lot originaire quatre cent huit (408-122);

Le lot cent trente-trois de la subdivision du lot originaire quatre cent huit (408-133);

Le lot cent quarante-quatre de la subdivision du lot originaire quatre cent huit (408-144);

• Avenue Hector, rue Hochelaga, avenue Gonthier, avenue Souigny :

Le lot cent cinquante-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent huit (408-157);

Le lot cent cinquante-huit de la subdivision du lot originaire quatre cent huit (408-158);

Le lot cent cinquante-neuf de la subdivision du lot originaire quatre cent huit (408-159);

Le lot cent soixante-dix de la subdivision du lot originaire quatre cent huit (408-170);

Le lot cent trois de la subdivision du lot originaire quatre cent neuf (409-103);

Le lot cent quatre de la subdivision du lot originaire quatre cent neuf (409-104);

Le lot cent treize de la subdivision du lot originaire quatre cent neuf (409-113);

• Rue de Contrecoeur, avenue Pierre-De Coubertin, avenue Hector, rue

CANADIEN *Un rôle clé pour Vancouver*

SUITE DE LA PAGE A 6

notamment American Airlines entre le Canada et les États-Unis et British Airways, en Europe, pour concentrer l'usage de ses ressources sur le marché asiatique. Vancouver jouera un rôle clé dans ce redéploiement, d'autant plus que cet aéroport sera entièrement ouvert aux transporteurs américains l'an prochain, en vertu de l'entente à «ciels ouverts» canado-américain. Depuis cette plaque tournante, Canadien proposera huit destinations en Asie, 11 aux États-Unis et 21 au Canada, «soit au total 256 paires de villes sur deux continents».

Sur la scène internationale, les vols hebdomadaires sur Taipei et sur Pékin passeront de quatre à six, les vols sur

Hong-Kong, de neuf à onze, les quatre vols hebdomadaires sur Nagoya passeront à un vol quotidien, en partenariat avec Japan Airlines. Canadien dessert également Bangkok, Tokyo, Manille (avec Philippine Airlines) et Kuala Lumpur, tout en étant le transporteur désigné pour le Vietnam.

Sur le riche triangle Montréal-Toronto-Ottawa, Canadian entend maintenir la fréquence de son service Shuttle tout en réduisant de 34 % le nombre de sièges. Pour y parvenir, il ira chercher sept Fokker 28 de 65 places (reconfigurés à 55 places pour y introduire une classe Affaires) chez sa filiale Canadian Regional, qu'il utilisera durant les moments creux de la journée, ce qui libérera des B-737 à 100 sièges pour les vols transfrontaliers.

Wall Street enregistre sa plus forte hausse en points depuis 1987

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Wall Street a enregistré sa plus forte hausse en termes de points depuis le 21 octobre 1987, à l'issue d'une journée dominée par des opérations techniques à la veille de l'expiration trimestrielle d'options sur des actions et des indices boursiers.

L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fait un bond de 126,87 points (+2 %) à 6473,64. Le 21 octobre 1987, au lendemain du krach du lundi

noir, il avait gagné 186,84 points, mais en pourcentage ce chiffre représentait 10,2 %.

En termes de pourcentage, le Dow Jones avait gagné près de 2,1 % avec une hausse de 110,55 points le 11 mars 1996.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les émissions du trésor à 30 ans, principale référence, a reculé à 6,60 % contre 6,69 % la veille au soir. Ce taux, qui évolue à l'inverse du prix, avait commencé à baisser après l'annonce d'une réduction de 30 % à 8 mil-

liards du déficit commercial américain en octobre contre 11,4 milliards (chiffre révisé) en septembre, alors que les analystes s'attendaient à une contraction moindre à 10,4 milliards.

Signe de ralentissement

Le recul s'est accentué après le bon accueil réservé à l'adjudication de 12,5 milliards en bons à cinq ans.

La chute de l'indice d'activité de la Fed de Philadelphie, signe de ralentissement de l'économie, a également contribué à la détente du marché obli-

gataire, a relevé Ed La Varnway, analyste chez First Albany.

Les statistiques publiées dans la journée «*étaient les meilleures possibles*» pour le marché, a-t-il commenté.

Wall Street a profité du recul des rendements sur les obligations, mais une grande volatilité a été observée sur la bourse, à la veille de l'expiration d'options sur des actions et des indices boursiers («journée des trois sorcières»), a souligné M. La Varnway.

TÉL.: 9 8 5 - 3 3 4 4

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

**AVIS DE SIGNIFICATION DU PROCUREUR GÉNÉRAL
AUX DÉFENDERESSES ET DÉFENDEURS DONT LES NOMS
SONT ÉNUMÉRÉS DANS CETTE PAGE :**

PRENEZ AVIS que les constats d'infraction émis par le Procureur général du Québec portant les numéros mentionnés en regard de chacun de vos nom et prénom vous sont dûment signifiés, par le présent avis, en vertu d'une permission obtenue d'un juge de paix en date du 9 décembre 1996.

Vous pouvez obtenir copie de chacun des constats qui vous concernent et ainsi connaître l'infraction ou les infractions qui vous sont reprochées en vous adressant au bureau du Procureur général à l'adresse suivante:

Ministère de la Justice
Direction des Affaires pénales
a/s Directeur de la Gestion des infractions
1200, route de l'Eglise, 6e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4X1
Tél. : (418) 644-2330 Poste 262
Fax : (418) 644-8486

FAUTE DE RÉPONDRE DANS LES TRENTE (30) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS, UN JUGEMENT PAR DÉFAUT POURRA ÊTRE RENDU CONTRE VOUS, AVEC FRAIS.

DONNÉ à Sainte-Foy, ce 20 décembre 1996

ME ROSAIRE VALLIÈRES, AVOCAT

DÉFENDEUR/ DÉFENDERESSE	DATE DE NAISSANCE	NUMÉRO DE CONSTAT	MONTANT	DÉFENDEUR/ DÉFENDERESSE	DATE DE NAISSANCE	NUMÉRO DE CONSTAT	MONTANT
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961151	266 \$	Lee Robert	1942/03/10	1004001003006329	250 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961169	266 \$	Lefebvre Jean	1948/09/09	1004001002625731	216 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961177	266 \$	Lefebvre Jean-Guy	1954/08/31	1004001002705939	216 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961185	266 \$	Legault Jean-Sébastien	1969/09/26	1004001002921999	316 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961193	266 \$	Lemieux Guy		1004001002809988	216 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961201	266 \$	Lemieux Guy		1004001002809996	191 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961219	266 \$	Lemieux Simon	1971/04/27	1004001003006345	250 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961227	266 \$	Lemieux Simon	1971/04/27	1004001003002303	216 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961235	266 \$	Lepage Pierre	1975/12/27	10040010027786251	216 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961243	266 \$	Les Automobiles Rapix International inc.		1004001002698686	316 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961250	266 \$	Les Constructions Nyrovada Inc.		10040010028411931	1 416 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961268	266 \$	Les Industries Technivent inc.		1004001002796938	666 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961276	266 \$	Liasse Richard	1965/06/11	1004001002752683	316 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961284	266 \$	Lévesque Patrick		1004001002988501	225 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961292	266 \$	MacKeigan Murray	1961/06/13	1004001002753855	616 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961300	266 \$	Madden Dean	1968/01/03	1004001002618223	341 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961318	266 \$	Makris Vasiliki	1959/08/31	1004001002832733	316 \$
Elmi Omar Said	1964/01/01	1004001002961326	266 \$	Mahotra Rakesh K.	1954/09/07	1004001002773101	40 \$
Elmubarak Khalid	1975/01/18	1004001002916734	341 \$	Maltais Yves	1971/06/03	1004001002842930	216 \$
Envo Philippe	1952/10/29	1004001002806190	216 \$	Marchand Carl	1968/05/22	1004001002800854	341 \$
Enviro-Polymers inc.		1004001002657205	816 \$	Mare Dumitru	1975/09/30	1004001002503373	266 \$
Escobedo Sanabria				Marec Michel D.	1975/09/30	1004001002503385	250 \$
Rafael Benjamin	1965/07/25	1004001002550699	41 \$	Markovitch Danny	1961/10/25	1004001002893420	341 \$
Espinosa Benjamin	1960/01/11	1004001002894261	216 \$	Marleau Michel	1965/04/28	1004001002801670	316 \$
Essiembre Martin	1970/07/14	1004001002687947	216 \$		1958/01/04	1004001002964916	425 \$
Euromex electricien & mécanicien Québec inc.		1004001002897157	716 \$	Marlet Rénaud	1965/07/26	1004001002787572	316 \$
Falcone Joseph		1004001002913566	341 \$	Mc Alinden Jean-Paul	1975/08/19	1004001002916775	341 \$
Fender Léon	1969/02/06	1004001002901322	341 \$	McInnis Sylvain	1970/09/02	1004001002827790	216 \$
Ferreira Anselmo	1952/08/30	1004001002744284	216 \$	Menuiserie L. Blais inc.		1004001002883736	666 \$
Fisetse Joseph	1967/03/02	1004001002985762	400 \$	Menuiserie L. Blais inc.		1004001002887117	816 \$
Fitalo David	1962/11/30	1004001002797738	341 \$	Menuiserie L. Blais inc.		1004001002928697	666 \$
Fortin Guy		1004001002822288	716 \$	Menuiserie L. Blais inc.		1004001002906073	816 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567024	266 \$	Menuiserie L. Blais inc.		1004001002880855	616 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567032	266 \$	Migneault Maurice	1957/05/02	1004001002969469	250 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567040	266 \$	Miranda Gilbert	1940/03/10	1004001002978973	425 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567057	266 \$	Miron Benoit	1967/11/01	1004001002818534	341 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567065	266 \$	Mironchuck Rickey	1961/02/04	1004001002551861	341 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567073	266 \$	Molini Raymond	1937/06/21	1004001002566919	266 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567081	266 \$	Molini Raymond	1937/06/21	1004001002566927	266 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567099	266 \$	Molini Raymond	1937/06/21	1004001002566935	266 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567107	266 \$	Molini Raymond	1937/06/21	1004001002566943	266 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567115	266 \$	Molini Raymond	1937/06/21	1004001002566950	266 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567123	266 \$	Molini Raymond	1937/06/21	1004001002566976	266 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567131	266 \$	Molini Raymond	1937/06/21	1004001002566994	266 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567149	266 \$	Molini Raymond	1937/06/21	1004001002566998	266 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567157	266 \$	Molini Raymond	1937/06/21	1004001002566999	266 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567164	266 \$	Molini Raymond	1937/06/21	1004001002567008	266 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567172	266 \$	Molini Raymond	1937/06/21	1004001002567016	266 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567180	266 \$	Morel Mario	1964/10/19	1004001002905166	341 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567198	266 \$	Morin Jean-Pierre		1004001002815498	316 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567206	266 \$	Morin Yves	1968/05/22	1004001002884502	316 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567214	266 \$	Murillo Sergio	1965/01/30	1004001002756775	316 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567222	266 \$	Mécanique NRC inc.		1004001002717249	666 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567230	266 \$	Mécanique NRC inc.		1004001002824060	666 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567248	266 \$	Méthot René	1972/09/17	1004001002881466	316 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567255	266 \$	Nadeau Pierre	1953/08/29	1004001002764936	716 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567263	266 \$	Nair Rajeev Rajan	1927/03/13	1004001002548818	316 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567271	266 \$	Ngo Van Dung	1965/09/28	1004001002869426	316 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567289	266 \$	Ngo Van Dung	1965/09/28	1004001002865483	216 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567297	266 \$	Nolasco Gaëtan		1004001002889816	716 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567305	266 \$	Normandin Dany	1974/10/05	1004001002740951	341 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567313	266 \$	Nuckle Stéphane	1966/12/22	1004001002969865	400 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567321	266 \$	Ogginier Ite		1004001002787226	316 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567329	266 \$	Ouimet Alain	1966/10/14	1004001002689810	316 \$
Fortin Michèle	1965/01/13	1004001002567337	266 \$	Ouimet Steven	1977/09/23	1004001002905182	341 \$
Fortune Gilbert	1974/08/10	1004001002982223	400 \$	Palade Adrian	1973/03/07	1004001002800904	341 \$
Fournier Alain	1962/08/10	1004001002894279	216 \$	Paquette Pierre	1949/02/15	1004001002887778	316 \$
Gagnier Sylvain	1969/05/19	1004001002885020	316 \$	Paradis Mario	1962/02/02	1004001002905180	216 \$
Ganley Roger	1966/07/24	1004001002985059	250 \$	Pasquini Pierre	1954/12/01	1004001002546740	341 \$
Gauvin Simon	1972/10/26	1004001002786079	216 \$	Peck Matthew	1971/04/04	1004001002723108	316 \$
Georges Poirier et fils inc.		1004001002673319	666 \$	Peintres & décorateurs premier choix inc.	1974/08/12	1004001002842872	816 \$
Gérard Michel		1004001002869313	191 \$	Pellerin Jacques	1960/08/12	1004001002764548	341 \$
Gerace Michel Angelo		1004001003011684	250 \$	Pelletier Yves	1965/07/29	1004001002957714	250 \$
Gervais André	1958/01/01	1004001002718007	216 \$	Perez Luis Alonso	1958/05/28	1004001002635094	341 \$
Gingras Ghislain	1966/06/11	1004001002968776	425 \$	Perreault Ghislaine	1946/01/28	1004001002836403	76 \$
Girard Réjean		1004001002866475	216 \$	Petit Christiane	1963/02/14	1004001002800912	341 \$
Girard Réjean		1004001002866483	216 \$	Pharand Patrick	1977/02/21	1004001002823310	341 \$
Giroux Stéphane	1970/10/03	1004001002801183	316 \$	Plamondon Roland		1004001002779710	716 \$
Godon Guy	1964/11/15	1004001002990242	400 \$	Plomberie et chauffage Mariani associé inc.		1004001002826925	716 \$
Godon Guy	1964/11/15	1004001002870337	341 \$	Plombier et chauffage Panfil inc.		1004001002867158	666 \$
Gosselin Yvan	1977/01/19	1004001002671537	316 \$	Polanco Estrada Arides	1963/08/02	1004001002920029	341 \$
Goulet Pierre	1961/12/29	1004001002771857	316 \$	Proulx Annabelle	1975/01/30	1004001002722470	191 \$
Goyer Claude	1962/07/14	1004001002959346	341 \$	Quesnel Caroline	1969/11/30	1004001002786756	316 \$
Groupe Kim transport inc.		1004001002683292	316 \$	Rababah Mohammad Bdir	1968/02/14	1004001002738757	341 \$
Groupe Kim transport inc.		1004001002691196	316 \$	Radwan Farouk		1004001002850164	116 \$
Géronimo Francis	1969/09/22	1004001002901300	816 \$	Radziszewski Tomasz	1954/07/28	1004001002912030	341 \$
Habibians Sellan inc.		1004001002860205	816 \$	Rancourt Steve	1975/01/08	1004001002910752	341 \$
Habibians Sellan inc.		1004001002853580	666 \$	Ranger Stéphane	1965/07/17	1004001002630715	341 \$
Hamelin Martin		1004001002905869	191 \$	Ranhow industries ltd		1004001002797969	316 \$
Harrison Brian	1946/03/13	1004001002809574	216 \$	Richard Stéphane	1968/05/15	1004001002833806	316 \$
Hashmi Basit	1958/08/18	1004001002766741	116 \$	Riendeau Jean-François	1978/03/13	1004001002823211	341 \$
Hurlbert Richard	1963/03/19	1004001002769133	331 \$	Roberge Stéphane	1968/09/13	1004001002975128	250 \$
Hurlbert Richard	1963/03/19	1004001002828574	316 \$	Robitaille Alain	1967/12/20	1004001002787356	316 \$
Hébert Marc	1963/03/06	1004001003006196	641 \$	Roberts Richard	1955/08/01	1004001002787368	316 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002901084	641 \$	Roberts Richard	1955/08/01	1004001002787374	316 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002900910	641 \$	Roberts Richard	1955/08/01	1004001002787382	316 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002900928	641 \$	Rodado Angel Luis	1950/01/29	1004001002800987	425 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002900936	641 \$	Roter Louis	1976/02/25	1004001002959478	400 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002900944	641 \$	Roy André	1941/03/25	1004001002769869	616 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002900951	641 \$	Roy Roger	1965/02/00	1004001002745042	316 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002900959	641 \$	Ryan Robert Jr	1972/02/10	1004001002773044	40 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002900967	641 \$	Sagastume Sergio Ramirez	1972/06/30	1004001002764472	341 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002900985	641 \$	Said Boudabbouz		1004001002897058	341 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002900993	641 \$	Saleh Malek	1970/11/30	1004001002637409	316 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002901009	641 \$	Salvati Adamo	1939/02/07	1004001002833798	316 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002901017	641 \$	Samaco inc.		1004001002859207	816 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002901025	641 \$	Samaco inc.		1004001002859321	666 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002901033	641 \$	Sanikakis Emmanuel	1968/10/13	1004001002847186	216 \$
Investissements Immospec inc.		1004001002901041	641 \$	Sanikakis Emmanuel	1968/10/13	1004001002847178	116 \$
Isme Jean Sacha	1977/02/02	1004001002938357	666 \$	Sanikakis Emmanuel	1968/10/13	1004001002847343	191 \$
Ital marbre inc.		1004001002719906	666 \$	Sanikakis Emmanuel	1968/10/13	1004001002847319	116 \$
J.A. Laurent Alie et fils inc.		1004001003002336	1 750 \$	Saulnier Denis	1965/11/17	1004001002855306	216 \$
Jackson Robert	1967/06/14	1004001002630814	341 \$	Shaw Daniel	1969/09/29	1004001002968842	425 \$
Jacobs Malcolm	1969/05/31	1004001002838052	341 \$	Shwaikh Anwar	1972/01/21	1004001002792226	316 \$
Jimenez Herbert	1974/09/23	1004001002722264	341 \$	Simon Prosper	1947/07/28	1004001002771561	341 \$
Jules Pierre	1						

Téléphone: 985-3344

AVIS PUBLICS

Télécopieur: 985-3340

VENTES
EN JUSTICEConditions et
renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre
des huissiers
du QuébecSuite
des avis
des
pages
A7 et A8

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR
MUNICIPALE DE CHAMBLY, NO: C95-
109584, VILLE DE CHAMBLY, Partie
demanderesse vs. RICHARD BOUTIN,
Partie défenderesse. Le 17ème jour de
janvier 1997 à 10h00, au 3886, SROIS,
ST-HUBERT, Qc., district de Longueuil
seront vendus par autorité de Justice les
biens et effets de: RICHARD BOUTIN,
saisi en cette cause, consistant en: 1
Télévision couleur Technovox et acc.; 2
enceintes acoustiques Sanyo et acc.; 1
vidéo Hitachi et acc.; 1 meuble pour
système de son et télévision brun foncé;
1 système de son Sanyo et acc.; 1
micro-ondes Panasonic et acc.
CONDITIONS: ARGENT COMPTANT
et/ou CHEQUE VISE. Information: GUY
GAUCHER, Huissier du district de
Longueuil, (514)465-4650, GAUCHER,
HUSSIERS, 558, Notre-Dame, bureau
102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR
SUPERIEURE. NO: 505-05-001943-
Donné à St-Jérôme ce 16 décembre

965. LE SOUS-MINISTRE DU REVENU
DU QUÉBEC, Partie demanderesse vs.
3097-4000 QUÉBEC INC., Partie
défenderesse. Le 7ème jour de janvier
1997 à 10h00, au 464, ROLLAND
THERRIEN, LONGUEUIL, Qc., district
de Longueuil seront vendus par autorité
de Justice les biens et effets de: 3097-
4000 QUÉBEC INC., saisi en cette
cause, consistant en: 1 Photocopieur
Toshiba et acc.; 1 meuble pour
photocopieur Toshiba et acc.; 1
imprimante OkiData Microline 320 et
acc.; 1 perceuse sans fil Makita et
acc.; Et divers autres items.
CONDITIONS: ARGENT COMPTANT
et/ou CHEQUE VISE. Information: GUY
GAUCHER, Huissier du district de
Longueuil, (514)465-4650, GAUCHER,
HUSSIERS, 558, Notre-Dame, bureau
102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

1996. ERIC LATRAVERSE, HUISSIER
DE JUSTICE, FILION & ASSOCIÉS
HUSSIERS, 110 de Martigny, St-
Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél: (514)
436-8282.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-12-233639-966

COUR SUPERIEURE
PRESENT
GREFFIER ADJOINT
MICHEL MARTIN, G.A.
CHARLES ATALLAH
Partie demanderesse
-
MERYEM MAKROUND-AMADOR
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à MERYEM
MAKROUND-AMADOR, de
comparaître au greffe de cette Cour
situé au 1^{er} est, rue Notre-Dame,
Montréal, salle 1.100, dans les trente
(30) jours de la date de la publication
du présent avis dans le journal Le
Devoir.

Une copie de la déclaration de
divorce, affidavit, déclaration de

l'avocat, avis à la partie défenderesse
relativement à la contestation,
certificat du greffier a été remise au
greffe à l'intention de Madame
MERYEM MAKROUND-AMADOR.
Lieu: Montréal
Date: 16 décembre 1996
MICHEL MARTIN, G.A.

Changement de nom et prénom
d'une personne majeure et le nom et
prénom de son enfant mineure.
PRENEZ AVIS que RAHIMI, RAHIM
résidant au 240, Charon app. 4,
Montréal, Québec, H3K 2A9
présentera au Directeur de l'état civil
un demande pour changer son nom
en celui de RYAN, ALBERT.
PRENEZ AUSSI AVIS que cette
demande affectera aussi RAHIMI,
SUZANNE MARIE, enfant mineure
en celui de RYAN, MARIE SUZANNE
Montréal, le 18 décembre 1996
RAHIMI RAHIMI,
Demandeur.

AVIS
PRENEZ AVIS de la clôture de
l'inventaire des biens de la

succession Yolande DEMERS,
décédée à Montréal, le 15 juillet
1996, et de l'adresse où peut être
consulté cet inventaire: 3859,
boulevard Décarie, ville de Montréal,
province de Québec, H4A 3J6.
L'inventaire sera considéré accepté à
compter du trentième jour de janvier
mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
(1997).
Montréal, province de Québec
le 18 décembre 1996
Line MARTIN, notaire
Le Procureur

CHANGEMENT DE NOM D'UNE
PERSONNE MAJEURE

Prenez avis que Robert Joseph
Andrassy domicilié à 7400 de Dieppe,
Montréal, Québec, H3R 2T8
présentera au directeur de l'état civil
une demande pour changer son nom
en celui de Robert Joseph Andrassy
Adler.

Robert Joseph Andrassy Adler,
Montréal, le 17 décembre 1996.



AVIS PUBLICS

HEURES DE TOMBÉE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le Devoir ne sera pas publié les 25 et 26 décembre 1996

ainsi que les 1er et 2 janvier 1997. Nos bureaux seront fermés.

RÉSERVATION ET MATÉRIEL

Publication des lundis 23 et 30 déc. : le vendredi précédent avant 9h
Publication des mardis 24 déc. et 31 déc. : le vendredi précédent avant 12h
Publication des vendredis 27 déc. et 3 janv. : le vendredi précédent avant 16h
Publication des samedis 28 déc. et 4 janv. : le lundi précédent avant 12h

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS
DE LA PREMIÈRE
ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :
**LES INVESTISSEMENTS
PARALEX INC.**, personne
morale ayant sa principale place
d'affaires au 5950, Côte-des-
Neiges, à Montréal, Province de
Québec.

Débitrice

AVIS EST PAR LA PRÉ-
SENTE QU'UNE ORDON-
NANCE DE SÉQUESTRE a
été rendue contre la débitrice
ci-haut mentionnée le
15 novembre 1996 et que la
première assemblée des
créanciers sera tenue le 6^e jour
de janvier 1997, à 10h30, au
bureau du Séquestre Officiel,
situé au 5, Place Ville-Marie,
8^e étage, dans la ville de
Montréal, dans la province de
Québec.

Daté de Montréal, ce
17^e jour de décembre 1996.

**SAMSON BÉLAIR/
DELOITTE & TOUCHE INC.**
Syndic

Lynda Lalande, CIP
Responsable désigné

1, Place Ville-Marie
Bureau 3000
Montréal (Québec) H3B 4T9
Tél.: (514) 393-7338
Fax: (514) 393-5459



Outremont

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par
les présentes donné par
le soussigné, greffier de
la ville d'Outremont, que
lors de sa séance
spéciale du 16 décembre
1996, le conseil de
la Ville d'Outremont a
adopté les règlements
suivants:

1^{er} le Règlement n° 1251
intitulé «Règlement
modifiant le Règle-
ment 1137-10 pour-
voyant à l'imposition
de la taxe d'eau 1991
et réglant les
compteurs à eau
dans les commerces
et les industries»;

2^e le Règlement n° 1252
intitulé «Règlement
modifiant le Règle-
ment n° 1104-14 afin
d'imposer une taxe
relative au service
d'enlèvement et de
disposition des dé-
chets au cours de
l'exercice financier
1997».

Toute personne inté-
ressée peut consulter
lesdits règlements en
s'adressant au bureau
du soussigné situé au
543, chemin de la Côte-
Sainte-Catherine à
Outremont du lundi au
vendredi de 9 heures à
12 heures ou de 13
heures à 16h30.

DONNÉ à Outremont, le
vingtième jour du mois
de décembre mil neuf
cent quatre-vingt-seize.

Le greffier de la
municipalité,

Mario Gerbeau, o.m.a.

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Usage conditionnel

Avis public est donné que le comité
exécutif de la Ville de Montréal, à sa
séance prévue pour le 8 janvier 1997
à 10 h, sera saisi des demandes
d'autorisation suivantes pour exercer
un usage conditionnel, selon les
dispositions du Règlement d'urbanisme
(R.R.V.M., c. U-1):

• **Propriété sise aux 210 à 214, rue
Jean-Talon Ouest.**

L'autorisation permettrait l'exercice de
l'usage conditionnel «débit de boissons
alcooliques» au rez-de-chaussée de ce
bâtiment (**96 0135547**).

• **Propriété sise aux 1306-1310B, rue
Sherbrooke Est.**

L'autorisation permettrait
l'occupation du sous-sol de ce
bâtiment, à des fins de gîte
touristique (**96 0173486**).

Conformément à ce règlement, tout
intéressé qui désire formuler des
commentaires au comité exécutif
relativement à ces demandes doit
le faire par écrit au plus tard le
3 janvier 1997, à l'attention du
greffier, bureau R-005, hôtel de ville,
275, rue Notre-Dame Est, Montréal,
H2Y 1C6.

Montréal, le 20 décembre 1996

Le greffier,
Léon LabergeAVIS D'ENTRÉE
EN VIGUEUR

Le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, à son assemblée
régulière du 11 décembre 1996, a adopté les règlements suivants :

Règlement 63-4

«Règlement modifiant le règlement 63-2 relatif à la rémunération
et à l'allocation de dépenses des membres du Conseil, des
membres du comité exécutif, des membres des commissions
constituées en vertu de l'article 82 de la Loi sur la Communauté,
et du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de
Montréal».

Règlement 125-1

«Règlement modifiant le règlement 125 autorisant le financement
de 20 082 190 \$, à même le fonds de roulement de la
Communauté, pour des salaires, biens et services et des
équipements reliés à l'implantation de la police de quartier et pour
des biens, services et équipements reliés à d'autres changements
technologiques au Service de Police».

Les règlements 63-4 et 125-1 entrent en vigueur aujourd'hui et
peuvent être consultés au Secrétariat de la Communauté, 1550, rue
Metcalf, bureau 1407, Montréal.

Règlement 97-10 :

«Règlement 97-10 modifiant le règlement 97, tel que déjà
modifié, relatif au transport par taxi sur le territoire de la
Communauté urbaine de Montréal».

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui, à l'exception des
modifications apportées au paragraphe (2) de l'article 29 ainsi
qu'aux articles 27 et 39 qui s'appliquent à compter du 1^{er} avril
1997. Les modifications apportées à l'article 83 (1) b) s'appliquent
à compter du 1^{er} janvier 1997 pour toute demande de permis.
Cependant, pour les associations de service détenant déjà un
permis à cette date, les modifications s'appliquent à compter de
son renouvellement le 1^{er} juin 1998.

Ce règlement peut être consulté au Secrétariat de la Communauté,
1550, rue Metcalfe, bureau 1407, Montréal, et au Bureau du taxi,
4949, avenue Molson, Montréal.

Règlement 129

«Règlement sur la tarification relative à l'assainissement des eaux
usées industrielles».

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 1997 et peut être
consulté au Secrétariat de la Communauté, 1550, rue Metcalfe,
bureau 1407, Montréal.

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Article 36a de la Charte

1^{er} avis

Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

Le chef de division, gestion du domaine public au Service du génie, a
approuvé, le 29 novembre 1996, en vertu de la résolution CE94 02575 du
comité exécutif du 21 décembre 1994 lui déléguant ce pouvoir, la
description des ruelles suivantes, afin que la Ville en devienne
propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte :

«Description de ruelles, faisant partie du cadastre de la Paroisse de
Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal, et plus
explicitement décrites comme suit :

• **Rue Saint-Émile, avenue Pierre-De Coubertin, boulevard
Lapointe, rue Hochelaga :**

Le lot quatre cent quatorze de la subdivision du lot originaire trois cent
quatre-vingt-seize (396-414);
Le lot quatre cent vingt-sept de la subdivision du lot originaire trois cent
quatre-vingt-seize (396-427);
Le lot quatre cent quarante de la subdivision du lot originaire trois cent
quatre-vingt-seize (396-440);

• **Rue Saint-Émile, rue Hochelaga, boulevard Lapointe, avenue
Souigny :**

Le lot trois cent soixante-quatre de la subdivision du lot originaire trois
cent quatre-vingt-seize (396-364);
Le lot trois cent quatre-vingt de la subdivision du lot originaire trois cent
quatre-vingt-seize (396-380);
Le lot trois cent quatre-vingt-seize de la subdivision du lot originaire
trois cent quatre-vingt-seize (396-396);

• **Rue Mousseau, avenue Pierre-De Coubertin, rue Joffre, rue
Hochelaga :**

Le lot neuf cent six de la subdivision du lot originaire quatre cent
(400-906);
Le lot neuf cent dix-neuf de la subdivision du lot originaire quatre cent
(400-919);
Le lot neuf cent trente-deux de la subdivision du lot originaire quatre
cent (400-932);

• **Rue Joffre, avenue Pierre-De Coubertin, rue French, rue
Hochelaga :**

Le lot huit cent soixante-quatre de la subdivision du lot originaire quatre
cent (400-864);
Le lot huit cent soixante-dix-sept de la subdivision du lot originaire
quatre cent (400-877);
Le lot huit cent quatre-vingt-dix de la subdivision du lot originaire
quatre cent (400-890);
Le lot cent vingt-neuf de la subdivision du lot originaire quatre cent un
(401-129);
Le lot cent quarante-deux de la subdivision du lot originaire quatre cent
un (401-142);

• **Rue Mousseau, rue Hochelaga, rue Joffre, avenue Souigny :**

Le lot huit cent vingt-six de la subdivision du lot originaire quatre cent
(400-826);
Le lot huit cent trente-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent
(400-837);
Le lot huit cent quarante-huit de la subdivision du lot originaire quatre
cent (400-848);

• **Rue Joffre, rue Hochelaga, rue French, avenue Souigny :**

Le lot sept cent quatre-vingt-huit de la subdivision du lot originaire
quatre cent (400-788);
Le lot sept cent quatre-vingt-dix-neuf de la subdivision du lot originaire
quatre cent (400-799);
Le lot huit cent dix de la subdivision du lot originaire quatre cent
(400-810);
Le lot quatre-vingt-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent
un (401-87);
Le lot quatre-vingt-dix-sept « A » de la subdivision du lot originaire
quatre cent un (401-97A);

• **Rue Mousseau, avenue Dubuisson, rue Joffre, rue Tellier :**

Le lot six cent soixante-trois de la subdivision du lot originaire quatre
cent (400-663);

• **Rue Mousseau, rue Tellier, rue Joffre, rue Notre-Dame :**

Le lot six cent trente-cinq de la subdivision du lot originaire quatre cent
(400-635);
Le lot six cent quarante-cinq de la subdivision du lot originaire quatre
cent (400-645);

• **Rue Paul-Pau, rue de Marseille, rue Taillon, rue Sainte-Claire :**

Le lot cinq cent six de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre;
(404-506);

• **Rue Taillon, rue Sainte-Claire, rue Joseph-Nolin, avenue Pierre-
De Coubertin :**

Le lot quatre cent trente-quatre de la subdivision du lot originaire quatre
cent quatre (404-434);
Le lot quatre cent quarante-sept de la subdivision du lot originaire
quatre cent quatre (404-447);
Le lot quatre cent quarante-huit de la subdivision du lot originaire
quatre cent quatre (404-448);

• **Avenue Billaudeau, rue de Marseille, rue de Contrecoeur, rue
Sainte-Claire :**

Le lot cinq cent quatre-vingt-quatorze de la subdivision du lot originaire
quatre cent sept (407-594);

• **Rue de Contrecoeur, rue Sainte-Claire, avenue Hector, avenue
Pierre-De Coubertin :**

Le lot deux cent soixante-quinze de la subdivision du lot originaire
quatre cent huit (408-275);
Le lot deux cent quatre-vingt-huit de la subdivision du lot originaire
quatre cent huit (408-288);
Le lot trois cent un de la subdivision du lot originaire quatre cent huit
(408-301);

• **Rue de Contrecoeur, rue de Marseille, avenue Hector, rue
Sainte-Claire :**

Le lot trois cent quarante-deux de la subdivision du lot originaire quatre
cent huit (408-342);
Le lot trois cent cinquante-cinq de la subdivision du lot originaire quatre
cent huit (408-355);
Le lot trois cent soixante-huit de la subdivision du lot originaire quatre
cent huit (408-368);

• **Rue Desmarquette, rue Notre-Dame, rue Paul-Pau, rue Bellerive :**

Le lot soixante-douze de la subdivision du lot originaire quatre cent trois
(403-72);
Le lot quatre-vingt-deux de la subdivision du lot originaire quatre cent
trois (403-82);
Le lot quatre-vingt-trois de la subdivision du lot originaire quatre cent
trois (403-83);
Le lot sept de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-7);
Le lot dix-neuf de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre
(404-19);
Le lot vingt de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre
(404-20);

• **Rue Taillon, rue Notre-Dame, parc Taillon, rue Bellerive :**

Le lot soixante-dix-sept de la subdivision du lot originaire quatre cent
quatre (404-77)
Le lot quatre-vingt-neuf de la subdivision du lot originaire quatre cent
quatre (404-89);
Le lot quatre-vingt-dix de la subdivision du lot originaire quatre cent
quatre (404-90);

• **Ouest de l'avenue Meese, entre l'avenue Dubuisson et la rue
Notre-Dame :**

Le lot soixante-trois de la subdivision du lot originaire quatre cent six
(406-63);
Le lot soixante-quatre de la subdivision du lot originaire quatre cent six
(406-64);

• **Avenue Billaudeau, avenue Dubuisson, rue de Contrecoeur, rue
Notre-Dame :**

Le lot cent trente-huit de la subdivision du lot originaire quatre cent sept
(407-138);
Le lot cent quarante-neuf de la subdivision du lot originaire quatre cent
sept (407-149);
Le lot cent soixante de la subdivision du lot originaire quatre cent sept
(407-160);

• **Rue de Contrecoeur, avenue Dubuisson, avenue Hector, rue
Notre-Dame :**

Le lot soixante-treize de la subdivision du lot originaire quatre cent huit
(408-73);
Le lot quatre-vingt-deux de la subdivision du lot originaire quatre cent
huit (408-82);

• **Avenue Billaudeau, rue Notre-Dame, rue de Contrecoeur, rue
Bellerive :**

Le lot trente-huit de la subdivision du lot originaire quatre cent sept
(407-38);

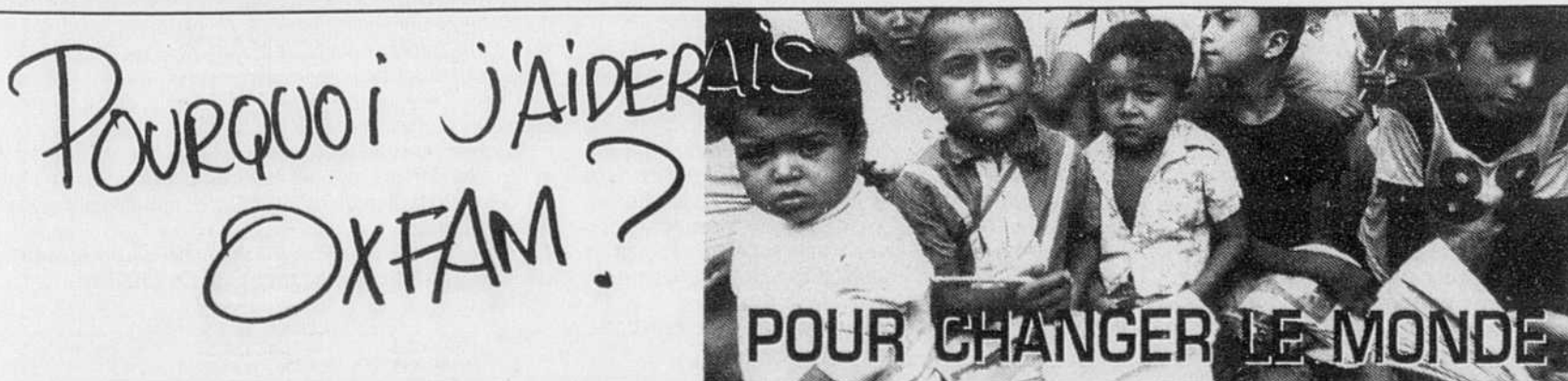
• **Avenue Hector, rue Notre-Dame, avenue Gonthier, rue Saint-
Victor :**

Le lot cinquante-deux de la subdivision du lot originaire quatre cent
sept (407-52);
Le lot cinquante et un de la subdivision du lot originaire quatre cent huit
(408-51);
Le lot sept de la subdivision du lot originaire quatre cent neuf (409-7);
Le lot treize de la subdivision du lot originaire quatre cent neuf
(409-13);

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé
par requête devant le Tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la
troisième publication du présent avis.

Cet avis est le premier que la Ville est tenue de publier.

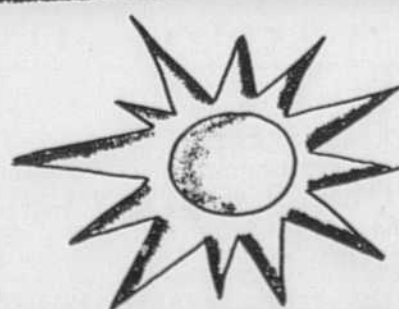
Montréal, le 20 décembre 1996

Le greffier,
Léon Laberge

Les enfants de la rue en Bolivie, au Nicaragua...
Chassés, humiliés, exposés à toutes les formes d'exploitation.
Grâce à OXFAM-Québec, ils reçoivent gîte, vêtements,
éducation... et un environnement plus propice à leur
développement. Voilà pourquoi je donne à OXFAM.



OXFAM-QUÉBEC

Tél. : (514) 937-1614
1 800 OXFAM 95

Conception/Réalisation: BCP

JE DONNE, JE CHANGE

288-1261

Centraide
du Grand Montréal

É D I T O R I A L

Retour de flamme au Pérou

François Brousseau

Si l'on doit dénoncer, une fois de plus, l'impasse du terrorisme comme moyen de faire avancer une cause, force est de constater que le «bon coup» du mouvement péruvien Tupac Amaru embarrasse grandement ce douteux démocrate qu'est le président Alberto Fujimori. De plus, on voit éclater au grand jour la contradiction entre le discours antiterroriste «pur et dur» des Occidentaux, et le pragmatisme qui s'impose, dès lors que se retrouve dans la balance la vie de «gens importants».

Les déçus radicaux du libéralisme et de la démocratie électorale peuvent être tentés de se réjouir, d'une façon ou d'une autre, des «bons coups» d'une guérilla latino-américaine naissante. Pourtant, la prise d'otages ou la pose de bombes ne peut être une manière acceptable ou efficace de faire avancer une cause.

Au delà même de l'immoralité du procédé et de son mépris pour la vie humaine, il y a l'inefficacité certaine de la méthode — qui garantit presque à coup sûr, dans la foulée, le retour de flamme «réactionnaire». Car alors, la répression et le virage à droite subséquents s'abattent avec d'autant plus de force que cela se fait sous les applaudissements frénétiques d'une forte majorité populaire.

■ **Une gifle pour Fujimori.** Le président péruvien Alberto Fujimori se trouve dans une situation extrêmement délicate. Lui, le champion de la lutte au terrorisme, lui l'éradicateur supposé du Sentier lumineux et des autres groupes de guérilla, lui qui fit arrêter son chef Abimael Guzman en septembre 1992... s'est réfugié depuis 48 heures dans un silence embarrassé, très révélateur.

Surveillé par le monde entier, soumis à la pression des chancelleries étrangères — notamment la japonaise et l'américaine qui lui disent: «Surtout, pas un mort!» —, il se retrouve obligé de négocier avec des gens qu'il hait et qui représentent tout ce qu'il a combattu depuis son élection en 1990.

Ce fils d'immigrants japonais, surnommé *El Chino*, avait réussi à se faire pardonner nombre de ses incartades antidémocratiques. En avril 1992, son fameux *autogolpe* — «auto-coup d'État» à l'occasion duquel il suspendit les libertés et les institutions — pouvait invoquer l'excuse d'une classe politique pourrie, paralysée et malaisante. Ses fameux «juges sans visage», qui se voilaient littéralement pour inculper les terroristes, témoignaient d'une pratique douteuse de la justice. Mais, la fin justifiant les moyens...

Aujourd'hui, sa crédibilité politique est durement ébranlée par le cinglant démenti que lui inflige la démonstration de force d'un mouvement que l'on disait démantelé, désarmé, «en voie d'extinction». Qui plus est, sa doctrine tout entière est battue en brèche par l'établissement d'une négociation *de facto* avec les preneurs d'otages, qui s'est mise en branle depuis 36 heures entre les autorités de Lima et les terroristes du Tupac Amaru.

■ **Changement de ton en Amérique latine.** Les ratés du libéralisme et le retour en (relative) force d'une protestation radicale donnent à penser que tout ne va pas pour le mieux en Amérique latine.

Depuis belle lurette, la guérilla-gauchiste se battant contre les laquais de l'impérialisme ne donne plus le ton dans cette région du monde. Mais au Pérou, en Colombie, au Mexique, les lendemains démocratiques ne chantent pas autant qu'on l'aurait espéré. Il est tentant de relier ces ratés du libéralisme politique et économique avec la mini-résurgence des guérillas dans certains pays de la région.

Le chef de la diplomatie vénézuélienne, Miguel Angel Burelli, n'a-t-il pas d'ailleurs estimé, hier, que la prise d'otages au Pérou était peut-être le signe annonciateur d'une résurgence des guérillas d'extrême gauche en Amérique latine?

Le rétablissement de la démocratie et de la liberté, la fin des dictatures militaires en Amérique du Centre et du Sud est une belle et bonne chose. Mais elle ne suffit pas, à elle seule, à remettre l'économie sur les rails et à favoriser ainsi la paix sociale.

■ **Négocier ou pas: le double langage des autorités.** Négocier ou pas avec les terroristes? Cela dépend. Entre l'inflexibilité de principe et le pragmatisme obligé lorsque vos propres ressortissants sont menacés, l'embarras politique est grand. Et pas seulement pour Fujimori.

Bill Clinton, par exemple, a proposé sa coopération au Pérou et au Japon en vue de «régler la situation pacifiquement». Ce qui implique une forme ou l'autre de négociations. Dans une formule suprêmement ambiguë, Warren Christopher a appelé pour sa part Lima à «maintenir le dialogue» avec les preneurs d'otages, mais sans pour autant faire de «concessions aux terroristes». Alors?

Devant le défi — voire devant la barbarie — des preneurs d'otages qui mettent dans la balance la vie d'innocents pour des causes incertaines ou douteuses, on se retrouve devant un dilemme.

Alors, comment décider? Ce n'est pas la quantité d'otages qui compte. C'est la «qualité» des victimes et le nombre de journalistes qui couvrent l'événement. L'acte terroriste fait désormais partie intégrante de ce «cycle médiatique» qui est devenu la clé de la politique contemporaine. Un événement se produit; des journalistes accourent; les autorités politiques, qu'elles soient locales, nationales ou internationales, réagissent; le public applaudit ou proteste, etc.

Selon qu'il y a des caméras présentes ou non, selon l'importance des acteurs, l'attitude des autorités change du tout au tout. Selon que vous soyez puissant ou misérable, selon qu'on vous voie ou qu'on ne vous voie pas — vous existez ou vous n'existez pas politiquement.

À court terme, les «possédés» du mouvement Tupac Amaru ont gagné un point en frappant là où ils ont frappé, en mettant la main sur des «têtes»: ambassadeurs, ministres, hommes d'affaires... Ce n'est pas un hasard si le langage antiterroriste dur et intransigent, si haut porté lors des sommets internationaux, s'est fait soudain discret et pragmatique.

Mais cette victoire tactique des terroristes peut-elle se convertir en avantage «stratégique», en une avancée de long terme? On en doute fort. Le plus souvent, ils se retrouvent réduits à négocier leurs propres sauf-conduits. Et comme on le sait, les sanctuaires pour gauchistes violents se font rares, en ces temps d'après-guerre froide. Il n'y a plus d'URSS, de Bulgarie ou de Hongrie pour abriter les Carlos et autres Guzman de cette Terre.

Peut-être la guérilla «postmoderne» — façon zapatiste au Mexique — qui n'annonce pas les Grands Soirs révolutionnaires, mais qui articule plutôt des demandes sociales modérées — a-t-elle plus d'avenir. Surtout si elle sait éviter les écueils bien connus du terrorisme. Parce qu'aucune prise d'otages n'accouchera jamais du progrès social.

Humiliation pour
Fujimori, obligé

de négocier

L E T T R E S

Meurtre par
compassion?

La Cour suprême se penche sur le motif d'appel de M. Latimer. Rappelons que ce dernier avait enlevé la vie à sa fille gravement handicapée, après quoi une accusation de meurtre avait été portée contre lui, suivie d'une condamnation.

Tandis que la Cour suprême étudie une question de procédure pénale, le débat social se resitue rapidement autour de la question du «meurtre par compassion», notion qui n'existe pas en droit pénal canadien. Or, il s'avère intéressant de constater que le sens étymologique de «compassion» (*cum-patio*: souffrir avec, endurer, supporter avec résignation, accompagner dans la souffrance) s'associe bien mal avec la notion de meurtre.

En effet, on éprouve de la compassion dans la mesure où on s'associe à la souffrance de l'autre, où on la supporte avec lui. La compassion implique une attitude d'acceptation, de solidarité, d'ouverture à l'autre. N'est-ce pas là une attitude incompatible avec l'idée même du meurtre qui, elle, découle plutôt de la révolte que provoque l'impuissance devant la souffrance, du désir d'y mettre fin lorsqu'elle nous dépasse?

Face à des situations difficiles comme celle de M. Latimer et de plusieurs autres qui nous sont inconnues, il est à souhaiter que le virage ambulatoire effectuée également un virage vers la réhumanisation des soins de la santé (en encourageant les soins palliatifs, l'appui aux familles d'enfants handicapés par exemple). Dans le cas contraire, ne risque-t-on pas de déambuler, à l'instar de la Hollande, vers l'acceptation de l'élimination systématique du souffrant?

Hélène Aubé
Catherine L'Écuyer
Québec, 12 décembre 1996

Baisse salariale et
respect de la personne

Oui, je prendrais une baisse de salaire de 10 % et un engagement à toute la transparence du monde sur mon emploi du temps contre l'assurance d'être traitée avec respect et dignité au quotidien, en privé comme en public. Oui, si l'on vous plaît, vivement, une baisse de salaire au lieu des pressions, vexations de toutes sortes, démissions, humiliations, en représailles pour avoir osé dénoncer le gaspillage de ressources et de compétences, le laxisme dans le leadership et les injustices dans la gestion.

De quoi est faite la gestion mode 1996? Le sens de l'effort, la fierté du travail bien fait y sont objets de mépris et accusation par les cadres soudain en mal de réductions de postes. Les charges de travail s'y calculent en double ou triple. Les gestionnaires fouettent avec la même ardeur ceux qui mettraient de l'énergie en réserve depuis des années et ceux qui n'ont pas pris cette précaution. Est-ce parce qu'ils n'ont jamais appris à faire la différence entre les deux? Les suppliques à faire la différence sont rejetées systématiquement, jusqu'à l'absurde.

À la loyauté envers l'institution gérée de fonds publics, on nous demande de substituer la complicité avec ses supérieurs immédiats, le respect absolu de la hiérarchie patronale ou syndicale. Aux aspirations légitimes de continuer à donner le meilleur de ses talents et compétences dans un contexte d'honnêteté, transparence, de confiance et de respect mutuel, on oppose une exigence de soumission inconditionnelle qui ne laisse plus de place à l'imagination, à l'initiative, au risque, à la responsabilité individuelle, à l'humain. De participation à l'organisation du travail on ne veut aucunement, c'est de la collaboration qu'on veut!

À la protection de ces droits fondamentaux par son syndicat, on nous oblige à rétrécir sa vision d'avoir une «job», n'importe laquelle, à n'importe quelle condition.

Francine Ouellette
Employée du secteur public,
syndiquée FTQ
Montréal, 30 novembre 1996

Distorsions sur la TPS

Parlant du premier ministre et de la TPS, je me souviens d'une rencontre orageuse entre M. Chrétien et les sénateurs libéraux qui combattaient cette taxe. Il nous disait que l'économie ne pouvait pas se passer d'une taxe sur les biens et services. L'argent était devenu trop mobile, disait-il. Les impôts sur le revenu rapportaient une proportion de moins en moins grande des recettes de l'État. Quand on ne peut plus imposer les revenus, il nous faut, forcément, imposer la consommation. On pourrait abolir la TPS, une taxe mal conçue; mais il nous faudrait la remplacer par une autre taxe sur la consommation.

Je faisais partie de la campagne de M. Chrétien en 1993. À chaque occasion, ou presque, M. Chrétien disait publiquement qu'on abolirait la TPS mais qu'on la remplacerait par une autre taxe sur la consommation générant des revenus équivalents. Le fait «qu'on remplacerait la TPS par une autre taxe sur la consommation» fut trop souvent omis dans les rapports télévisés et les manchettes des journaux. Ceux qui décident des manchettes ne s'intéressent pas à l'exactitude. Ils comptent sur l'effet choc pour stimuler la vente des journaux.

Ce qui devrait choquer le plus, c'est qu'un journal ou une émission de télévision utilise ses propres distorsions de ce qu'a dit M. Chrétien pour le traiter de menteur.

Philippe Gigantès
Sénateur
Ottawa, 12 décembre 1996

LE «CALLEUR»...



O P I N I O N

Et si on ne fêtait pas Noël...

RAYMOND GRAVEL

Prêtre
Paroisse Saint-Calixte

Noël s'en vient et encore une fois cette année, on se prépare à la fête sans trop savoir ce qu'on célèbre vraiment.

Nos quartiers s'illuminent, nos maisons se parent de décorations de toutes sortes, les boutiques et les magasins font leur chiffre d'affaires, à la télé et à la radio on entend des airs traditionnels du temps des Fêtes et nos églises se préparent à leur spectacle annuel de la messe de minuit célébrée plus souvent qu'autrement à 20h ou 22h.

D'aucuns diront que Noël, c'est la fête chrétienne de la naissance de Jésus. C'est sans doute vrai! Mais dans quel sens?

Les premiers chrétiens ne connaissent pas cette fête et l'évangéliste Marc semble ignorer complètement la tradition entourant la naissance et l'enfance de Jésus, puisque son évangile commence par le Baptême de Jésus dans le Jourdain (Mc 1,9-11).

Peut-on être chrétien sans fêter Noël?

À l'époque de Marc et des autres évangélistes, il semble que oui! Car ce qui est premier dans la foi chrétienne, c'est Pâques, la résurrection du Seigneur. Cela précède tout l'évangile; ça vient avant Noël... Ça vient même avant la vie de Jésus de Nazareth.

Alors, pourquoi fêter Noël?

Après l'événement pascal, c'est-à-dire la mort-résurrection du Christ, la réflexion théologique s'est développée peu à peu dans l'Eglise, pour dire la transformation que cet événement a opérée non seulement sur ce qui

vient après, l'Eglise, mais aussi sur ce qui vient avant, la vie de Jésus de Nazareth.

C'est donc les yeux fixés sur la Croix du Vendredi saint que nous pouvons célébrer Noël.

C'est parce que Jésus est mort comme un vulgaire bandit, dans une extrême pauvreté, rejeté par les uns et ignoré par les autres, que Luc a pu le faire naître dans une mangeoire (Lc 2,7.12.16) et que les bergers, les marginaux de la société israélienne d'alors, ont été les premiers à le visiter (Lc 2,8).

C'est parce que Jésus a été ressuscité par Dieu sur la Croix du Vendredi saint et reconnu comme messie et seigneur que Matthieu et Luc le font naître à Bethléem (Mt 2,1; Lc 2,4) et que Matthieu le fait visiter par des étrangers (Mt 2,1-12). Et on pourrait continuer...

Aussi, c'est en relisant l'évangile de Luc que saint Justin, au II^e siècle, a transformé le lieu de la naissance de Jésus en une grotte, en-dehors de la ville.

Ce n'est qu'au milieu du IV^e siècle que l'Eglise occidentale s'est appropriée la fête païenne *Natalis Solis invicti* (la fête du soleil renaissant), au moment du solstice d'hiver, soit le 25 décembre, pour dire que la lumière des chrétiens n'est plus le soleil, mais bien le Christ ressuscité.

L'Origen chrétien, quant à lui, a préféré adopter, pour les mêmes raisons, l'Épiphanie, le 6 janvier, comme manifestation de la gloire de Dieu et du don de son fils au monde, exprimés dans le récit des mages (Mt 2,1-12).

Enfin, ce n'est qu'au XIII^e siècle, avec saint François d'Assise, qu'est apparue la crèche de Noël, avec des personnages qu'on ne retrouve pas

dans les évangiles mais bien dans les récits apocryphes des II^e et III^e siècles.

Nous, chrétiens du XX^e siècle, nous devons célébrer Noël non seulement à partir de l'expérience de foi des premiers chrétiens qui s'exprime à travers les récits évangéliques du I^{er} siècle, mais aussi en tenant compte de l'expérience chrétienne qui s'exprime dans la longue tradition ecclésiale; celle-ci n'a pas la prétention de décrire la matérialité de la naissance de Jésus, mais bien de dire sa foi dans cette naissance, relue à la lumière de Pâques.

Noël, ce n'est pas la fête du petit Jésus bonbon ou encore des enfants, comme semblent nous l'imposer nos sociétés commerciales modernes. Noël, c'est la fête de la grande pauvreté de Dieu qui se dit dans le dépouillement le plus total, par la pauvreté des personnages: Marie, Joseph, l'enfant, les bergers, etc., et par le dénuement des lieux: une mangeoire d'animaux, une grotte, le bœuf et l'âne, etc.

Noël, c'est la fête des pauvres, des marginalisés, des rejetés, des opprimés, des exploités, des poqués, des maganés, des mal-aimés.

Noël, c'est une histoire d'amour d'un Dieu follement épris des blessés de la vie.

Malheureusement, cette histoire racontée de mille et une manières, les siècles l'ont quelque peu déformée pour en faire une histoire à l'eau de rose qui ne dérange plus personne.

Et si on ne fêtait pas Noël, on finirait pas oublier que derrière le folklore et tout le faste de la fête, cette histoire d'amour continue de se raconter et n'est comprise que par ceux et celles qui savent reconnaître leur pauvreté.

Joyeux Noël!

À P R O P O S

... du parcours individualisé à l'aide sociale

Le parcours individualisé devient effectif dès que le centre local d'emploi et la personne qui touche une prestation de la sécurité du revenu conviennent d'une démarche.

La personne, avec l'aide de son conseiller en emploi, identifie ses besoins et ses difficultés vis-à-vis du marché du travail, précise les démarches à entreprendre et les moyens retenus pour réaliser son parcours: l'évaluation des besoins, l'orientation professionnelle, l'accès à une formation choisie à l'initiative de l'intéressé et jugée pertinente en raison des capacités de la personne et de la situation du marché du travail, l'insertion dans des formules de formation, de stage-formation ou d'apprentissage, le plan de recherche d'emploi et les contacts avec les employeurs, le projet d'emploi d'automne, etc.

Le principe de la réciprocité sous-tend cette démarche.

Il vise à encourager la personne sans emploi à prendre des initiatives et à définir un parcours avec son conseiller. Cela donne lieu à une entente signée. Le parcours individualisé sera d'une durée variable, selon les besoins, les capacités et les aspirations de la personne.

Il incombe au centre local d'emploi de veiller à ce que le choix des démarches offertes soit réel et réaliste. Le refus d'entreprendre un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi, lorsque celui-ci est offert, ou le refus de réaliser des actions identifiées obligatoires entraîne une pénalité financière.

La Réforme de la sécurité du revenu, document de consultation, gouvernement du Québec, 1996.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

I D É E S

L'humanitaire en question

L'action humanitaire ne peut remplacer l'action politique mais reste essentielle pour assurer la survie des victimes de conflits

JEAN-MARC MANGIN

L'auteur coordonne les activités de CARE Canada dans la région des Grands Lacs, au Rwanda

Au cours des dernières semaines, plusieurs critiques virulentes de l'action humanitaire ont paru dans la presse européenne et nord-américaine. L'humanitaire, cette volonté concrète de réagir à la souffrance humaine sans discrimination ethnique, religieuse, linguistique ou nationale, est-elle devenue une nouvelle bête noire pour un vaste éventail d'opinions?

Il est temps de répondre aux critiques les plus sérieuses. Selon certains, l'humanitaire perd sa légitimité par sa médiatisation de la souffrance, en se substituant à la politique et en jouant, à son corps défendant, le jeu des bourreaux. Reprenons une par une ces critiques.

La médiatisation de la souffrance

Ces images troublantes, nous les connaissons tous: des enfants pleurant sur le cadavre de leur mère, des charniers au soleil, des tueries à coups de machette et à coups d'obus. Comment ne pas réagir à l'horreur de ces images? Certains accusent les organisations non gouvernementales (ONG) d'utiliser ces images strictement à des fins de campagne de financement, de substituer la réflexion à l'émotion et de carrement tomber dans le narcissisme le plus navrant. La médiatisation de la souffrance dans notre société à spectacle pose des risques réels. Cependant, grâce aux médias, il nous est aujourd'hui impossible d'ignorer la majorité des horreurs qui affligent les femmes et les hommes en cette fin de siècle.

Les crises oubliées sont souvent celles sans caméras ou sans masse critique. «Si ce n'est pas sur CNN, ça n'existe pas», affirment les plus cyniques: le Sud-Soudan, le Libéria, les 30 000 enfants qui meurent quotidiennement de maladies traitables, sont effectivement aux oubliettes. Dans les denses forêts à l'intérieur du Zaïre, les réfugiés rwandais et burundais ainsi que les déplacés zairiens ont perdu l'attention internationale. La force multinationale se meurt à petit feu, incapable de mobiliser les



Des appareils Hercules de l'Armée canadienne déchargent des vivres et des médicaments à l'aéroport de Kigali.

ressources nécessaires pour remplir le mandat, pourtant bien modeste, approuvé par le Conseil de sécurité des Nations unies.

On peut déplorer cet état de fait, cette société de spectacle dominée par le petit écran. Soit. N'empêche que la télévision, avec toutes ses limites bien connues, constitue un puissant moyen de sensibilisation, la première démarche permettant de «voir» afin de «savoir». Pour bien comprendre le contexte historique et politique d'une crise, le citoyen responsable doit lire, discuter, voir et ne pas simplement se limiter aux dépêches.

Les ONG telles que CARE Canada ont là un rôle à jouer pour contribuer, à leur mesure, à une meilleure compréhension du monde. Tout en étant conscient du péril du sensationnalisme, il nous faut parfois alerter l'opinion publique par l'entremise des médias. CARE Canada est signataire du code d'éthique du conseil canadien de la coopération internationale et du code de conduite de la Croix-Rouge et des ONG lors des opérations de secours. Ces codes établissent des paramètres pour protéger l'intégrité, le professionnalisme

et l'impartialité des opérations humanitaires. Si une certaine médiatisation demeure inévitable, la souffrance coexiste avec l'espoir, le courage et la dignité des populations affectées. Les ONG et les médias doivent mieux refléter toutes les expériences vécues par nos semblables à l'autre bout du monde et accorder une voix à ceux qui n'en ont pas.

L'humanitaire, substitut de la politique?

Depuis la fin de la guerre froide se sont succédé une série de crises complexes (Bosnie, Tchétchénie, Somalie, région des Grands Lacs). Malgré un contexte qui leur est propre, ces crises partagent des éléments communs: la violence, le rôle dévastateur du nationalisme ethnique, l'effondrement du pouvoir central parmi des factions qui ont souvent des intérêts économiques à prolonger le conflit.

Des populations entières sont directement menacées et tombent victimes des pires abus. Ce sont ces victimes, les plus vulnérables, quelles qu'elles soient, que CARE Canada tente d'assister.

Ces crises ont une structure éta-

tique fonctionnelle disparaît sont essentiellement politiques. Lorsque les parties en cause refusent ou sont incapables d'arrêter les conflits qui sèment la souffrance et la mort, la communauté internationale a une responsabilité à remplir: celle de contribuer à mettre un terme à la violence indiscriminée, à s'assurer que tous puissent recevoir le droit le plus fondamental, celui de vivre.

Il est souvent plus simple pour un gouvernement de se réfugier derrière l'humanitaire et d'ainsi éviter les épineux problèmes politiques. Cette réaction longtemps en évidence en Bosnie et dans les Grands Lacs constitue une énorme fuite en avant, une «fiction hypocrite». L'humanitaire n'arrête pas les génocides et ne peut pas être une politique. Cela dit, les gouvernements peuvent et doivent jouer une fonction légitime dans le domaine humanitaire.

Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement assume, au niveau international, les valeurs éthiques de notre société en supportant activement les opérations humanitaires. Les efforts et les initiatives du gouvernement canadien au cours des dernières semaines au Kivu et

au Rwanda sont fort louables et courageux. Mais une des leçons principales de la Somalie, de la Bosnie et des Grands Lacs est que le projet humanitaire n'est pas suffisant en soi. Il n'existe pas de solution humanitaire aux échecs politiques. Une stratégie et une intervention politiques demeurent incontournables pour nos gouvernements.

Sans sacrifier leur mandat humanitaire, le défi des ONG comme CARE Canada est d'encourager la recherche de solutions politiques à l'échec étatique. Pour CARE, cette recherche de résolution de conflits se fera surtout au sein des communautés sur des problèmes très concrets (la distribution de vivres, l'approvisionnement en eau, la réforme du régime foncier, le développement de l'administration locale). Dans quelques cas extrêmes, la protection de l'impartialité de nos opérations nous amènera dans un conflit ouvert avec certains intérêts locaux et pourra provoquer notre départ. Est-ce là faire preuve de trop de naïveté ou assumer pleinement les responsabilités de son mandat dans la mesure de ses moyens?

L'humanitaire et ses effets pervers

En évacuant les populations assiégées de Srebrenica, en établissant les énormes camps de réfugiés au Zaïre, les agences humanitaires et les Nations unies supportaient-elles, indirectement, la stratégie politique des criminels de guerre de Bosnie et des génocidaires du Rwanda? La réponse à cette question est malheureusement oui. Mais le vrai problème demeure: que faire dans ces cas?

Pour certains idéologues, la réponse est claire: plions bagages et rentrons chez nous. Ce recul, qu'il soit cynique (provenant des milieux farouchement opposés au concept d'aide internationale) ou simpliste (par des gens qui refusent de se salir les mains et veulent protéger une quelconque pureté idéologique), condamne souvent les plus vulnérables à la mort.

Pour d'autres, dont nous sommes, il s'agit de reconnaître les effets pervers potentiels de toute action humanitaire et de travailler à les éviter ou, tout au moins, à les atténuer. Conscient des conséquences politiques de son travail, CARE Canada a

demandé une intervention militaire dès octobre 1994 pour séparer les miliciens des réfugiés dans les camps au Zaïre. Peu après cet appel, CARE Canada a suspendu ses activités dans l'énorme camp de Katala qui comptait 250 000 personnes car nous avions perdu le contrôle de l'assistance humanitaire. Confronté à un dilemme réel, CARE Canada a néanmoins continué ses activités dans d'autres camps plus petits, où nous avons pu conserver le contrôle de l'assistance et aider ceux qui en avaient besoin. Cependant, CARE Canada savait fort bien que les responsables du génocide exerçaient une influence dans ces camps.

Fallait-il quitter tous les camps au Zaïre ou avon-nous réussi à protéger les plus vulnérables tout en contribuant à effriter, si peu soit-il, le contrôle politique des génocidaires dans les camps? CARE Canada a décidé de remplir son mandat tout en réclamant une stratégie politique régionale, la pour-

suite en justice des responsables du génocide, le respect des droits de la personne et un gigantesque effort contre la pauvreté. Appel ambitieux qui reste d'actualité. Il est ridicule d'accuser les agences humanitaires d'être responsables du vide politique, de l'absence de leadership des grandes puissances.

Dans tout ce drame, l'action humanitaire a perdu son innocence angélique et c'est une bonne chose, cette maturité à assumer. Les agences humanitaires doivent assumer leur responsabilité face aux conséquences de leur action. Cependant, le vrai débat se situe ailleurs. Quels outils sommes-nous prêts à nous donner pour assumer notre responsabilité commune, celle inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et étendre notre engagement à tous les citoyens de cette planète?

Loins d'un idéalisme déchu d'une autre époque, ces questions fondamentales vont nous être répétées par, entre autres, les peuples du Zaïre, du Nigéria, de l'Irak et d'Haïti. En cette fin de siècle, qu'allons-nous répondre? Nous ne pourrions jouer la politique de l'autruche. Les images de la souffrance seront au rendez-vous. Mais serons-nous prêts à combler le fossé discordant entre «voir», «savoir» et «pouvoir»?

Réforme locale et régionale

Sauvons les services collectifs

La décentralisation pourrait permettre aux Québécois de sauver plusieurs des services collectifs acquis depuis un demi-siècle

MARC-URBAIN PROULX

Professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, l'auteur est lauréat du prix Roland-Parenteau 1996, décerné par l'Institut d'administration publique du Canada

Le gouvernement du Québec est en pleine élaboration de sa politique locale et régionale. Se confrontent ainsi en haut lieu des principes et des critères rationnels. Se confrontent aussi des structures administratives, des élus et des démarcheurs professionnels. Tous défendent leurs intérêts légitimes. Le marchandage bureaucratique et les jeux de couloirs deviennent souvent la règle. On en oublie même quelquefois l'objet réel de cette politique, soit la tant promise décentralisation gouvernementale. Décentralisation non seulement de factures mais aussi de moyens réels pour accompagner les responsabilités dévolues.

Pourtant, la véritable décentralisation représente une modalité de gestion publique fort intéressante en ces temps d'assainissement des finances publiques. Selon notre lecture, elle pourrait permettre aux Québécois de sauver plusieurs des services collectifs acquis depuis un demi-siècle.

Les services à la population (sécurité, santé, éducation, transport en commun), les services aux travailleurs (formation, stages, perfectionnement, recherche d'emploi) et les services aux entreprises (assistance technique, aide financière, planification, prospection) sont en effet au cœur du débat sur la politique locale et régionale. Avec le maintien de l'ordre social et la régulation de l'économie, ils représentent en réalité l'un des trois grands buts de l'Etat moderne. Toute légèreté à ce chapitre des services affecte directement la légitimité de l'Etat. D'autant plus que sa capacité réelle de régulation économique s'érode avec la mondialisation des échanges, tandis que l'ordre social se fragilise de plus en plus. Les services collectifs de

qualité deviennent alors un enjeu crucial pour tous les États occidentaux, notamment le Québec. Or, s'ils sont souvent financés totalement ou en partie par les gouvernements centraux selon les principes d'universalité, les services publics ont intérêt à être gérés à des échelons décentralisés afin de répondre à des critères d'efficacité économique et démocratique.

Une réforme à parachever

La politique locale et régionale en cours d'élaboration s'inscrit dans le cadre d'une réforme amorcée il y a plus de 30 ans mais demeurée inachevée.

Cette réforme a permis d'une part d'instituer des agences déconcentrées de l'Etat en régions métropolitaines, centrales et périphériques afin d'effectuer la gestion des programmes gouvernementaux, sur le terrain. Ainsi, les 16 régions administratives du Québec possèdent aujourd'hui près de 200 directions régionales de différents ministères québécois et canadiens ainsi que 182 conseils régionaux. Ce système fragmenté de gouvernance régionale des missions de l'Etat n'est certes pas parfait. Quelques chevauchements et duplications persistent dans les fonctions exercées. Mais il fonctionne bien. Car les petites organisations univocales sont généralement plus efficaces que les grandes organisations multivocales. Cet énoncé est encore plus vrai dans le contexte d'un vaste espace faiblement peuplé comme le Québec.

De fait, les problèmes administratifs associés aux pesanteurs bureaucratiques se localisent plutôt entre ces organisations régionales qui œuvrent dans le champ et les donneurs d'ordre en haut de la filière hiérarchique: les intermédiaires. Ces niveaux intermédiaires sont assez nombreux au Québec. Les problèmes de terrain prennent beaucoup de temps pour remonter et ensuite redescendre sous la forme de solutions. Éliminer ou réduire ces dysfonctionnements nécessite un réaménagement de l'appareil administratif en s'appuyant sur une plus grande délégation du pouvoir d'exécution à la base. C'est-à-dire une

décentralisation bien ciblée. Les processus décisionnels en seraient ainsi allégés et rapprochés des besoins des clients qui sont aussi, faut-il le rappeler, ceux qui payent des taxes et des impôts.

D'autre part, l'échelon municipal traditionnel a été largement transformé par les efforts réformateurs de nos gouvernements depuis trois décennies. On a favorisé la fusion de plus de 500 municipalités afin de former, avec un succès tant administratif qu'économique, quelque 190 nouvelles unités. Les ententes intermunicipales de services se sont multipliées. Il ne reste aujourd'hui que 154 des 1800 commissions scolaires qui existaient en 1960. On a de plus effectué une importante réforme de la fiscalité municipale en 1978. Les municipalités ont aussi été responsabilisées face à l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'environnement et dans plusieurs services financés auparavant par des transferts gouvernementaux.

Le principal enjeu actuellement sur la table concerne le renforcement de nos 1400 municipalités par l'entremise de certains regroupements, de la consolidation des agglomérations urbaines et de la mise en œuvre de nouveaux arrangements institutionnels supra-municipaux.

À ce sujet, il n'est pas sans intérêt de souligner que l'espace national habité a été découpé, à partir de 1979, en 96 territoires d'appartenance MRC. On y a institué des conseils des maires, des corporations de développement ainsi que différents services à la population, notamment la gestion des déchets, l'évaluation foncière, l'environnement et la culture. De nombreuses agences publiques épousèrent graduellement ces nouveaux territoires de gestion, notamment des CLSC, des commissions scolaires, divers services d'aide aux entreprises ainsi que plusieurs services reliés à l'emploi. Les chambres de commerce, les sociétés d'investissement et autres organisations de développement s'y installent aussi de plus en plus.

Bref, force est de reconnaître que l'échelon territorial MRC représente une assise supra-locale tout à fait pertinente pour la gestion publique de services collectifs.

Lors du récent Sommet sur l'économie et l'emploi, on ne fut aucunement surpris de voir ces petites régions consacrées «territoires d'action». De nouveaux programmes gouvernementaux y trouveront bientôt leur niche d'application, notamment pour promouvoir l'économie sociale et les mesures actives dans l'emploi. Des ressources financières sont promises pour assister les nouvelles initiatives et pour promouvoir la coordination des interventions. Nul doute que le degré de décentralisation sera assez élevé pour permettre une mobilisation élargie et pour assurer la flexibilité dans les actions. D'autres programmes pourraient aussi utiliser ces territoires des MRC, notamment la politique industrielle qui aurait en principe intérêt à spatialiser davantage certaines mesures en se servant du concept de milieu innovateur.

Une question d'apprentissage collectif

En ce sens d'innovation, la politique locale et régionale graduellement dévoilée jette certes les conditions nécessaires à une meilleure gestion des services collectifs. Mais ces conditions essentielles ne seront probablement pas suffisantes sur les nombreux territoires en manque de dynamisme. Le développement local en ces lieux nécessite un véritable mouvement de la base, une impulsion ascendante.

Reviendra alors aux acteurs locaux de prendre les initiatives pour créer cette impulsion dans leur milieu respectif. Différentes tribunes d'expression du leadership existent à cet effet. D'autres prendront sûrement naissance sous la forme de comités, de tables, de conseils et de forums afin de favoriser la circulation de l'information, l'apprentissage collectif et le dynamisme socioéconomique. Car au-delà des structures politico-administratives si utiles soient-elles, c'est bien de l'apprentissage collectif que les initiatives de développement émergent généralement. En ce sens, la procédure de planification territoriale à mettre en œuvre pour l'animation de l'apprentissage collectif dans le Québec des régions sera à notre avis déterminante.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchos et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Claude Lévesque, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramière (adjointe au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). **La documentation:** Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING:** Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Francine Ouellet (secrétaires). **LA PRODUCTION:** Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zuida. **SERVICE À LA CLIENTÈLE:** Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. **L'ADMINISTRATION:** Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétariat à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. **LE CONSEIL DU DEVOIR INC.:** Yves L. Duhaime (président). **LA FONDATION DU DEVOIR:** Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Exit Franco



PAUL WHITE AP

CETTE PIÈCE espagnole de 25 pesetas datant de 1957 n'aura plus cours à partir du premier janvier 1997. Sa particularité: elle porte l'effigie de Franco, le dictateur qui imposa son régime au pays depuis la fin de la guerre civile jusqu'à sa mort en 1975.

À LIRE DEMAIN



Noël chrétien, Noël païen

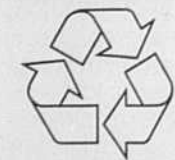
Depuis le 24 novembre, le Marché Bonsecours convie les Montréalais à découvrir rites, artisanat et coutumes d'ici et d'ailleurs en oubliant l'orgie consummatrice des derniers jours de l'année. Il faut revenir à un Noël plus simple, affirme Henri Barras (ci-dessus), l'artisan de ces Saturnales. Noël sur un cheval de bois, à lire demain à la une des «Arts».

Nouvelles ou extraits de romans, les textes sont signés Aragon, Malraux, Apollinaire, Céline, Colette, Sartre, Proust ou Balzac. Quarante-cinq grands écrivains y évoquent des extases, des émois, des amours rêvées, avortées, niées, glorifiées... François Nourissier offre en florilège et dans une édition superbe une anthologie des plus belles histoires d'amour de la littérature française. Tout a sans doute été dit sur le sujet, mais les manières de le dire constituent parfois de ces enchantements littéraires dont on reparle demain dans le cahier «Livres».

EN BREF

B. B. en procès

Paris (d'après Reuter) — Le parquet a demandé hier au tribunal correctionnel de Paris de condamner Brigitte Bardot pour «incitation à la haine raciale». B.B., qui en court une peine maximale d'un an de prison et 300 000 FF d'amende, est poursuivie par la Ligue des droits de l'homme, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples et la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme. Ces associations reprochent à Brigitte Bardot une lettre ouverte dans laquelle l'ancienne actrice exprimait une condamnation sans appel du sacrifice rituel de moutons à l'occasion de la fête musulmane de l'Aïd-el-Kebir. Brigitte Bardot assurait par ailleurs que la France était «envahie par une surpopulation étrangère, notamment musulmane». Elle a joué la séduction avec le président du tribunal, parlant de «l'inviter à dîner».



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

L'entente de principe est signée

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Hier soir, il ne manquait plus qu'une signature pour conclure l'entente de principe survenue mercredi entre le gouvernement et les syndicats du secteur public. C'était celle du président du SPGQ (professionnels), Robert Caron, mais elle ne posait aucun problème, a assuré ce dernier lorsque joint par *Le Devoir*.

Mis à part la Fédération des affaires sociales de la CSN et le Conseil provincial des affaires sociales (du Syndicat canadien de la fonction publique, affilié à la FTQ), les six grandes centrales syndicales représentant les 400 000 employés de l'État acceptent donc de négocier avec le gouvernement dès la mi-janvier sur la base de la proposition gouvernementale de financer

l'abolition de 15 000 postes du secteur public à même les surplus «constatés conjointement» des divers régimes de retraite des syndiqués du secteur public.

On sait que dans la nuit de mardi à mercredi, les négociateurs des deux parties se sont entendus sur une version modifiée de la proposition gouvernementale qui sera soumise au vote des employés de l'État d'ici la mi-janvier. Deux fois hier, le premier ministre Bouchard a fait part de la signature imminente de l'entente de principe sur laquelle plus de la moitié des employés de l'État n'ont pas encore voté.

En début de soirée, on apprenait qu'environ 70 % des infirmières l'ont acceptée favorablement, mais les membres du Conseil provincial des affaires sociales maintiennent toujours quatre exigences avant d'accepter de venir négocier avec le

gouvernement. De son côté, le SPGQ fait savoir qu'il demandera une étude approfondie du dossier de la sous-traitance, en hausse de 27 % dans les contrats gouvernementaux.

L'entente de principe comprend donc une proposition modifiée qui reprend dans ses grandes lignes la proposition gouvernementale du 11 décembre en y ajoutant quelques précisions et en soutirant quelques irritants aux yeux des syndicats. Ainsi, on précise qu'une économie de 200 millions sera faite sur la masse salariale d'autres employés de l'État tels que les députés, les juges et les policiers.

L'expression «sans remplacement» a aussi été retirée de la nouvelle proposition en précisant qu'il s'agit de «départs volontaires qui diminuent les effectifs de 15 000 ETC» (équivalent temps complet). Aussi, le vaste

programme de départs volontaires, qui fera l'objet des négociations entre le gouvernement et les syndicats en janvier et février, devra comporter «des mesures temporaires mais universelles de bonification des conditions d'accessibilité à la retraite et des mesures ciblées de départs assistés facilitant, entre autres, la résorption des salariés sécuritaires d'emploi mis en disponibilité».

La lettre d'entente signée par les six centrales hier indique enfin que les discussions se dérouleront sur «une période de 60 jours à partir du début janvier 1997». Compte tenu des votes syndicaux qui se tiendront encore à ce moment, on indique toutefois que la «période de 60 jours» est plus importante en tant que tel que la date exacte du début des travaux. L'échéance ultime demeure la fin de l'année financière, soit le 31 mars 1997.

QUÉBEC Partenariat avec le gouvernement

SUITE DE LA PAGE 1

La CDM se composera de 40 membres, dont le ministre d'État à la métropole qui présidera le conseil: 13 élus municipaux de l'île de Montréal, 13 autres des rives nord et sud ainsi que 13 décideurs socioéconomiques (milieux des affaires, syndical et communautaire). Les maires de Montréal, Laval et Longueuil, les préfets de 11 municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que la présidente de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) y siégeront d'office.

La mise sur pied de la CDM a fait l'objet au début de novembre dernier d'une consultation auprès des élus municipaux et des représentants des groupes socioéconomiques de la région métropolitaine. Le ministre Ménard y avait araché un consensus sur la nécessité d'avoir un lieu de discussions régionales.

La création de cette commission avait été un engagement du premier ministre Lucien Bouchard, qui s'est dit fort satisfait hier du projet de loi. «Je crois que c'est une première depuis vingt ans. Montréal va être dotée d'un instrument collectif de concertation, de décision. Ça va se faire en partenariat avec le gouvernement. Il y a une responsabilisation qui va se faire là, les gens vont se rapprocher au lieu de se tirer des roches d'un bout à l'autre de l'île, ou d'une rivière ou d'un fleuve. Les gens vont s'asseoir ensemble, vont avoir des responsabilités et vont devoir les assumer, et je pense que c'est très bon pour l'avenir de Montréal», a souligné M. Bouchard.

Le gouvernement élargit toutefois les secteurs qui seront sous la responsabilité de la CDM. En plus du développement économique, de l'aménagement du territoire et du transport, voilà que le projet de loi ajoute la gestion des déchets. Ce faisant, le gouvernement devance les conclusions de la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant justement les structures nécessaires à travers la province pour élaborer les plans de gestion intégrée des déchets.

Le premier mandat de la CDM sera des plus délicats. Le débat risque d'être houleux puisqu'il s'agira d'élaborer un plan de fusion de certaines municipalités. Serge Ménard précise que si les membres de la Commission n'arrivent pas à une entente d'ici décembre 1998, le gouvernement proposera son propre plan.

Le ministre Ménard souligne toutefois que son projet de loi n'est pas radical comme à Toronto, où le gouvernement a décidé au début de la semaine de forcer le regroupement des municipalités de la région torontoise. «Nous sommes peut-être trente ans en arrière de Toronto. On ne peut pas franchir ces trente ans en l'espace de six mois. Il faut commencer quelque part. [...] J'ai vu loin avec la bonne volonté des acteurs qui ne seront pas encore entièrement satisfaits», a constaté M. Ménard.

Ce dernier a ajouté que la région de Montréal n'y verra bientôt que des avantages. «Quand ils vont réaliser que, enfin, ils peuvent avoir une influence sur le développement de leur région, je suis convaincu qu'on ira de plus en plus vite

dans l'élaboration d'une gestion métropolitaine», a-t-il souligné. M. Ménard refuse toutefois d'y voir la création d'un nouvel ordre de gouvernement, ce que d'aucuns craignent.

Il suffit d'imaginer les confrontations lorsqu'il sera question de freiner l'étalement urbain. «Si les couronnes [rives nord et sud] étudient bien le projet de loi, elles vont se rendre compte que j'ai tenu compte de leurs inquiétudes légitimes, de ne pas se faire taxer pour des choses pour lesquelles elles ne devraient pas se faire taxer», a indiqué le ministre Ménard.

Ce dernier élément est d'autant plus important que bon nombre de villes de banlieue craignent de se faire refiler la facture découlant des difficultés financières de Montréal. Ces mêmes banlieues réclamaient d'ailleurs pour la ville centrale un pacte fiscal tel que promis par le gouvernement péquiste. La Ville de Montréal n'aura finalement reçu que 33 millions pour 1997, rien qui laisse présager un véritable redressement des finances publiques.

En matière de développement économique, la CDM devra élaborer ses orientations d'ici juin 1998. Pour ce qui est du transport, un plan devra être déposé au plus tard en décembre 1998. Ce plan ira au delà du transport en commun: transport routier, aérien, maritime et ferroviaire.

Les coûts de fonctionnement de la Commission de développement de la métropole sont estimés à 2,5 millions par année «durant la phase de mise en œuvre». Le gouvernement les assumera.

MIRON Surprise

briel Gaudette, «le fait qu'ils nous contactent et se déplacent à Sainte-Agathe pour venir constater l'état des lieux».

Le directeur de la programmation à RDI répond que son réseau n'a jamais pris d'engagement ni promis quoi que ce soit. Le réseau a effectué les recherches habituelles pour l'aider à prendre sa décision sur ce qui avait été et devait être fait dans la couverture de cet événement. Samedi dernier, RDI a consacré une émission spéciale ainsi que la moitié de son bulletin de nouvelles de 17h à Gaston Miron. Hier soir, *Maison neuve à l'écoute* présentait une émission spéciale d'une heure et plusieurs reportages ont également été réalisés dans le cadre des bulletins de nouvelles.

Pendant ce temps, vers 17h hier, Télé-Québec faisait connaître sa décision de diffuser en direct depuis Sainte-Agathe la cérémonie religieuse parce que «c'est important des funérailles nationales», a fait savoir un porte-parole de la télévision d'État. On estime de ce côté «qu'on ne pouvait pas passer à côté de Gaston Miron». On indique toutefois qu'en aucun moment Télé-Québec n'a été en contact avec

RDI au sujet de la diffusion des funérailles nationales.

De son côté, Martin Cloutier souligne le fait que RDI n'a pas non plus diffusé de couverture en direct des funérailles de l'écrivain canadien Robertson Davies. Selon les informations qu'il a obtenues au sujet de la cérémonie présidée par Jacques Grand'Maison, il ne s'agirait pas de funérailles nationales en bonne et due forme mais d'une liturgie de la parole.

RDI a déjà produit 600 émissions spéciales cette année, soit près de 40 de plus qu'en 1995. Pour Gaston Miron, on précise qu'il s'agit d'une «couverture nouvelles» plutôt qu'une émission en direct ou une émission spéciale. Mais il s'agit tout de même d'une véritable couverture.

«On sera là», insiste Martin Cloutier. «Il y a une nouvelle et nous y serons. Il va y avoir la journaliste, une caméra à l'intérieur et une à l'extérieur, le camion satellite pour la retransmission en direct. On sortira dans les bulletins de nouvelles à toutes les demi-heures, de 9h à 11h, puis durant sept minutes à midi. C'est de cette façon qu'on a dosé ça.»

LIMA Discussions cordiales

SUITE DE LA PAGE 1

du Canada Anthony Vincent et le diplomate péruvien Armando Lecaros, «sont revenus à la résidence japonaise jeudi matin et ont rencontré le commandant», le chef du commando, selon un communiqué de l'ambassade du Canada à Lima. «Les discussions se sont déroulées de façon très cordiale, les otages se trouvaient en bonne condition», a précisé l'ambassade du Canada, ajoutant que «les membres du MRTA se sont montrés très disciplinés et ont traité les otages d'une manière très correcte». Aucune information n'a filtré sur la teneur des négociations en cours.

La délégation de diplomates libérés et mandatés par les guérilleros comprenait également les ambassadeurs d'Allemagne et de Grèce, l'attaché culturel de l'ambassade de France, qui a pu regagner son domicile.

M. Vincent a rencontré le ministre de l'Éducation péruvien, Domingo Palermo, nommé médiateur gouvernemental, qui avait lui-même rencontré auparavant durant deux heures le président Alberto Fujimori. Il lui aurait fait part de ses premiers contacts intervenus tard mercredi avec le commando, mais aucun détail n'a été fourni sur cet entretien.

Depuis le début de la prise d'otages mardi soir, le président Fujimori, fils d'immigrants japonais, et les guérilleros semblent avoir espéré capturer pendant l'opération, se cantonne dans un mutisme absolu.

Le CICR a évalué le nombre des otages à 380. Auparavant, différentes sources avaient fait état de 200 à 490 otages. Selon les diplomates membres de la délégation, les otages étaient toujours hier matin «très calmes, avec du courage et de l'endurance». Mais selon un responsable de la Croix-Rouge, certains d'entre eux souffrent de problèmes

de santé, hypertension, douleurs d'estomac et insuffisances cardiaques notamment.

Parmi les otages se trouvaient une trentaine de diplomates dont les ambassadeurs de 12 pays (Japon, Autriche, République tchèque, Malaysia, Brésil, Égypte, Corée du Sud, Bolivie, Cuba, Uruguay, Panama, Venezuela). Pedro Fujimori, frère cadet du chef de l'État, et trois ministres péruviens sont également prisonniers des guérilleros.

Les femmes avaient été libérées dans les premières heures de la prise d'otages.

Selon un responsable de la police péruvienne, le commando avait réussi à pénétrer mardi soir dans la résidence de l'ambassadeur en faisant sauter un mur de puis un édifice contigu et inoccupé. Ils ont ainsi pu faire entrer des armes (fusils, pistolets, grenades) et des munitions.

MASTROIANNI Bon vivant et grand buveur

SUITE DE LA PAGE 1

blie, fut aussi le plus européen des acteurs. Et même s'il ne ne cessa jamais de jouer dans son pays, enchaînant les grands rôles auprès des Visconti, Fellini, de Sica, Antonioni, Scola, et préférant d'ailleurs par dessus tout «demeurer avec les copains», il ne cessa de rayonner à travers l'Europe. Jouant tant dans *Vie privée* de Louis Malle, *Why de Polanski*, qu'après du Russe Mikhailov dans la magnifique *Les Yeux noirs* ou du Grec Angelopoulos à travers *L'Apiculteur* et le lancinant *Le Pas suspendu de la cigogne*. Il fut d'une polyvalence sans égale, capable de se glisser à vrai dire dans la peau de n'importe qui, sans frontière de genre: tragédies, comédies, en homme du peuple comme en bourgeois ou en intello, clown sur le retour, beau ténébreux, cinéaste en crise, homosexuel troublé et bouleversant dans *Une journée particulière* d'Ettore Scola qui constitua une de ses plus subtiles performances d'acteur, ou même «homme encoûté» dans *L'événement le plus important depuis que l'homme a marché sur la lune*.

Né en 1924 d'une famille paysanne de Fontana Liri, dans le sud de Rome, pendant la guerre il débute comme dessinateur, puis acteur de figuration, avant d'entrer dans une troupe de théâtre et d'être remarqué par Luchino Visconti qui l'engage et lui fait interpréter Shakespeare et Tennessee Williams. Il a harcelé des premiers pas timides au cinéma, joue les chauffeurs de taxi ou les agents ro-

main, donne dans le mélodrame populaire, trace les contours du bon garçon un brin hétéro ballotté par la vie. En 1953, dans *La Chronique des pauvres amants* de Carlo Lizzani, Mastroianni commence à affirmer son vrai talent d'acteur. Mais c'est Fellini qui le propulse littéralement sur la scène internationale en 1960 à travers *La Dolce Vita*, film qui fit d'ailleurs scandale au Vatican mais rafa la palme d'or à Cannes. Il était lancé. *Il Maestro* l'avait préféré à Paul Newman à cause de son «visage quelconque». Visage quelconque que bien des hommes aient lui envier et qui se préparait à incarner le subtil séducteur latin et nonchalant à l'écran durant 35 ans. En 1961, *La Notte* d'Antonioni où il formait un couple en crise avec Jeanne Moreau, acheva avec 8 1/2 deux ans plus tard de l'installer au panthéon des acteurs de premier plan.

De lui nous restent des images inoubliables: celles du début, à travers cette *Dolce Vita* où jeune journaliste, il se mêlait à une aristocratie italienne en déclin et cherchait une identité dans les amours multiples.

Et qui a oublié l'inénarrable *Grande Bouffe* de Marco Ferreri où la vieille complicité des acteurs donnait tant de force à ces bourgeois en gavage? Le beau Brummel aux yeux de volveurs de *Marriage à l'italienne* et de *Vie privée*, en vieillissant avait gagné du coffre, une espèce d'humanité nonchalante et bouleversante qui s'exprima en 1985 dans toute sa force à travers *Ginger and Fred*, où le danseur à claquettes faisait au bras de Giusetta son tour de pis-

te émouvant et pathétique. Dernièrement, on l'avait vu dans le film d'Antonioni *Par-delà les nuages* et dans *Trois vies et une seule mort* de Raul Ruiz, son ultime interprétation.

Au fond, Mastroianni n'a jamais si bien joué que les perdants magnifiques: l'homosexuel rejeté par la société d'*Une journée particulière*, l'amoureux du rendez-vous manqué des *Yeux noirs*, l'homme en rupture de ban déchiré par la guerre du *Pas suspendu de la cigogne*.

Bon vivant et grand buveur, refusant de se voir comme la vedette qu'il était, ironisant sans cesse sur la chance qui fut la sienne d'avoir pu gagner sa vie en s'amusant ainsi, rejetant l'étiquette de séducteur qui décidément lui pesait, son ambiguïté habitait sa vie autant que ses rôles. Grand séducteur qui enfila les liaisons amoureuses avec Deneuve bien sûr dont il eut une fille Chiara, mais aussi avec Faye Dunaway, Marthe Keller, Anouk Aimée, etc., il demeura toujours marié à Flora Carabella épousée en 1950 chez qui il habitait lors de ses passages à Rome. A la fois bourgeois et aventurier, sage et enfantin, à l'instar de ses rôles multiples qui montraient les facettes d'une personnalité et d'un talent marqués par la souplesse, le partenaire de Sofia Loren, de Jeanne Moreau et de Claudia Cardinale, le comédien européen le plus connu de la planète, est aussi celui qui laissait hier au monde entier l'impression que Federico Fellini était mort un peu plus.